



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-034-2018-02

PUBLIÉ LE 21 FÉVRIER 2018

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie

IDF-2018-02-20-001 - Arrêté 2018-DRIEE-IdF-004 portant subdélégation de signature du DRIEE en matière de mesures administratives (6 pages) Page 5

IDF-2018-02-20-002 - Arrêté 2018-DRIEE-IdF-006 portant subdélégation de signature du DRIEE en matière d'ordonnancement secondaire (5 pages) Page 12

Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2018-02-20-009 - Décision n°2018-18 portant délégation de signature du Directeur Général à M. Michel GERIN (1 page) Page 18

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-015 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne (4 pages) Page 20

IDF-2018-02-21-011 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne (4 pages) Page 25

IDF-2018-02-21-028 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages) Page 30

IDF-2018-02-21-010 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Antoine CUISSET, chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil (4 pages) Page 33

IDF-2018-02-21-005 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Catherine LEBRET, chef du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires de l'académie de Créteil (2 pages) Page 38

IDF-2018-02-21-016 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Catherine RATEAU, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives (2 pages) Page 41

IDF-2018-02-21-021 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Etienne GUILLAUME chef du département de l'organisation scolaire de l'académie de Créteil (2 pages) Page 44

IDF-2018-02-21-014 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis (4 pages) Page 47

IDF-2018-02-21-031 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, à madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études (3 pages) Page 52

IDF-2018-02-21-034 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Véronique FAURE, chef du service juridique, du rectorat de l'académie de Créteil (1 page)	Page 56
IDF-2018-02-21-032 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 58
IDF-2018-02-21-007 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée déléguée académique à la formation des personnels enseignants de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 61
IDF-2018-02-21-024 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 64
IDF-2018-02-21-017 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 67
IDF-2018-02-21-025 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 71
IDF-2018-02-21-002 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil (1 page)	Page 74
IDF-2018-02-21-022 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil (3 pages)	Page 76
IDF-2018-02-21-026 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 80
IDF-2018-02-21-009 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 83
IDF-2018-02-21-008 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 86
IDF-2018-02-21-013 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI, Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne Responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré (1 page)	Page 89
IDF-2018-02-21-012 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI, Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne Responsable du service interdépartemental des bourses (2 pages)	Page 91

IDF-2018-02-21-004 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye (2 pages)	Page 94
IDF-2018-02-21-027 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 97
IDF-2018-02-21-018 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY, chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 100
IDF-2018-02-21-006 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat de Créteil (4 pages)	Page 103
IDF-2018-02-21-023 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN, Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 108
IDF-2018-02-21-019 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil (2 pages)	Page 111
IDF-2018-02-21-020 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Yohan BLONDEL directeur de cabinet de la rectrice de l'académie de Créteil (2 pages)	Page 114
IDF-2018-02-21-003 - Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil (13 pages)	Page 117
IDF-2018-02-21-030 - Arrêté du 21 février 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire (3 pages)	Page 131
IDF-2018-02-21-029 - Arrêté du 21 février 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative (2 pages)	Page 135

Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

IDF-2018-02-20-001

Arrêté 2018-DRIEE-IdF-004 portant subdélégation de
signature du DRIEE en matière de mesures administratives



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

Arrêté n° 2018-DRIEE-IdF-004
portant subdélégation de signature en matière administrative

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

VU l'arrêté du 22 septembre 2005 relatif à la réception des moteurs destinés à être installés sur les engins mobiles non routiers en ce qui concerne les émissions de gaz et de particules polluants ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2013 portant délégation de pouvoirs en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'Etat et des membres du corps des dessinateurs de l'équipement du ministère chargé du développement durable ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2016, nommant M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, à compter du 25 avril 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière administrative ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Madame Aurélie VIEILLEFOSSE directrice-adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Marie CHARLES, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions relevant des attributions de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France (à l'exclusion des actes mentionnés à l'article 6 du présent arrêté), et en particulier de :

I – Réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, les décisions concernant les réceptions par types des moteurs à combustion interne destinés à être installés sur des engins mobiles non routiers, à l'exception des moteurs destinés aux autorails, locomotives et bateaux de la navigation intérieure, ainsi que les dérogations prévues par l'article 5 de l'arrêté du 22 septembre 2005 susvisé.

II - Avis et décision en Ile de France au titre de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement (autorité environnementale) pour les projets

Signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France au titre de l'autorité administrative de l'Etat compétente en environnement :

- les accusés de réception, les courriers de demande de contribution et les avis rendus en Ile de France sur les projets conformément aux dispositions des articles R 122-1 à R 122-8 du code de l'environnement.
- les récépissés de dépôt, les courriers de demande de compléments, d'accusé de réception, de demande de contribution aux services experts, les décisions portant obligation ou non, d'élaborer une étude d'impact, les réponses aux recours administratifs préalables rendus dans le cadre de la procédure d'examen « au cas par cas » conformément aux dispositions de l'article R.122-3 du code de l'environnement.
- les accusés de réception et les courriers de demande de contribution sur les plans et programmes conformément aux articles R 122-17 à R 122-21 du code de l'environnement et sur les documents d'urbanisme conformément aux articles R 121-14 à R121-17 du code de l'urbanisme.

III – Missions liées à la fonction de délégué du bassin Seine-Normandie :

Saisir et convoquer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie, Signer, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, tous les arrêtés et décisions concernant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie et la fixation des limitations de pêche selon les modalités fixées par ledit plan de gestion,

Saisir le comité de bassin Seine-Normandie pour avis sur les projets de périmètres de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux et les projets de délimitation de zones vulnérables à la pollution par les nitrates.

Représenter, en application de l'article R212-30 du Code de l'environnement, le préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie dans les Commissions locales de l'eau des SAGE du bassin.

Saisir, en application de l'article R 566-11 du Code de l'environnement, le comité de bassin pour avis sur les documents relatifs à la mise en œuvre de la Directive Inondation.

IV – Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature

Signer tous les actes ou décisions liés au fonctionnement et à la mise en œuvre des actions de la Mission Interdépartementale Inter-services de l'eau et de la nature de Paris et de la proche couronne

V – Audits énergétiques

Signer les courriers préalables aux mises en demeure et les mises en demeure elles-mêmes, de fournir les audits de performance énergétique auxquels sont soumis les obligés.

Ce dispositif fait partie des sanctions prévues à l'article L2334 du code de l'énergie.

VI – Territoires à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV)

Suivi des conventions TEPCV et signature des certificats administratifs d'éligibilité des actions.

ARTICLE 2 - Subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Madame Aurélie VIEILLEFOSSE directrice-adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, à Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Marie CHARLES, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et dans la limite de leurs attributions, tous arrêtés, décisions ou pièces relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 et les arrêtés du 20 novembre 2013 susvisés.

ARTICLE 3 - Sous réserve des dispositions de l'article 6 du présent arrêté, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Madame Aurélie VIEILLEFOSSE directrice-adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Pascal HERITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Monsieur Jean-Marie CHARLES, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,

à l'effet de signer au nom du préfet de la région d'Île-de-France, et dans la limite de leurs attributions, l'accord préalable à la délivrance d'une autorisation d'installation d'une enseigne sur un monument naturel, dans un site classé, un cœur de parc national, une réserve naturelle ou sur un arbre.

ARTICLE 4 - Dans la limite de leurs attributions respectives, les subdélégations de signature mentionnées aux articles 1 et 3 ci-dessus seront également exercées par :

Pour les affaires relevant du point I de l'article 1e par :

- Madame Clara HERER, cheffe du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Baptiste LORENZI, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Jean-Christophe CHASSARD, chef du centre national de réception des véhicules,
- Monsieur Yves SCHOEFFNER , chef du pôle véhicules régional au service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Jean-Luc PERCEVAL, Chargé de mission véhicule.

Pour les affaires relevant du point II de l'article 1e par :

- Monsieur Pierre JEREMIE, chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Cédric HERMENT, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur Patrick POIRET, adjoint au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Madame Marion RAFALOVITCH, adjointe au chef du service prévention des risques et des nuisances,
- Monsieur. Sébastien DUPRAY, chef du service régional eau et milieux aquatiques,
- Monsieur Laurent TELLECHEA, adjoint au chef du service régional eau et milieux aquatiques,
- Madame Clara HERER, cheffe du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Eric CHAMBON, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Baptiste LORENZI, adjoint de la cheffe du service énergie, climat, véhicules,
- Madame Brigitte LOUBET, conseiller spécial énergie, service énergie, climat, véhicules,
- Madame Hélène SYNDIQUE, cheffe du service développement durable des territoires et des entreprises,
- Mme Nathalie POULET, adjointe de la cheffe du service développement durable des territoires et des entreprises,
- Monsieur François BELBEZET, chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable des territoires et des entreprises,
- Monsieur Samy OUAHSINE, adjoint au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable des territoires et des entreprises,
- Monsieur Bertrand TALDIR, adjoint au chef du pôle évaluation environnementale et aménagement des territoires, service développement durable des territoires et des entreprises,
- Madame Agnès COURET, cheffe de l'unité départementale de Paris,
- Monsieur Guillaume BAILLY, chef de l'unité départementale de Seine et Marne,
- Monsieur Henri KALTEMBACHER, chef de l'unité départementale des Yvelines,
- Monsieur Laurent OLIVÉ, chef de l'unité départementale de l'Essonne,
- Madame Claire TRONEL, cheffe de l'unité départementale des Hauts de Seine,
- Madame Isabelle GRIFFE, cheffe de l'unité départementale de Seine Saint Denis,
- Monsieur Jean-Marie CHABANE, chef de l'unité départementale du Val de Marne,
- Monsieur Alexis RAFA, chef de l'unité départementale du Val d'Oise.

Pour les affaires relevant du point III de l'article 1e, par :

- Monsieur Sébastien DUPRAY, chef de la délégation de bassin Seine Normandie,
- Madame Caroline LAVALLART, adjointe au chef de la délégation de bassin Seine Normandie.

Pour les affaires relevant du point IV de l'article 1e, par :

- Madame Julie PERCELAY, cheffe du service de police de l'eau,
- Madame Marine RENAUDIN, adjointe à la cheffe du service de police de l'eau,
- Mme Aurélie GÉROLIN, cheffe de la cellule Paris Proche Couronne du service police de l'Eau.

Pour les affaires relevant du point V de l'article 1e, par :

- Madame Clara HERER, cheffe du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Eric CHAMBON, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Baptiste LORENZI, adjoint de la cheffe du service énergie, climat, véhicules,
- Madame Brigitte LOUBET, conseiller spécial énergie, service énergie, climat, véhicules.

Pour les affaires relevant du point VI de l'article 1e, par :

- Madame Clara HERER, cheffe du service énergie, climat, véhicules,
- Monsieur Eric CHAMBON, chef-adjoint du service énergie, climat, véhicules.

Pour les affaires relevant de l'article 3, par :

- Madame Lucile RAMBAUD, chef du service nature, paysage et ressources,
- Monsieur Roland PELTEKIAN, chef du pôle paysage et sites, service nature, paysage et ressources.
- Monsieur Stéphane LUCET, chef du pôle espaces et patrimoine naturels, service nature, paysage et ressources,
- Monsieur Jean-Marc BERNARD, chargé de mission trame verte et bleue, service nature, paysage et ressources.

ARTICLE 5 - Dans la limite de ses attributions, la subdélégation de signature mentionnée à l'article 2 ci-dessus sera également exercée par :

- Monsieur Julien PELGE, secrétaire général adjoint.

ARTICLE 6 – Sont exclus des délégations consenties aux articles 1 à 3 du présent arrêté :

- Les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics ;
- Les mémoires en défense présentés au nom de l'État à l'occasion des recours formés devant les juridictions administratives et nés de l'activité de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France, ou relevant de la délégation de pouvoir consentie au préfet de la région d'Île-de-France en matière de gestion de certains personnels du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement par le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié et les arrêtés du 20 novembre 2013 modifiés susvisés, sauf en ce qui concerne les procédures d'urgence prévues au livre V du code de justice administrative ;
- Les correspondances avec les parlementaires, les anciens ministres, les conseillers régionaux et départementaux, les présidents des associations de maires, la maire de Paris et les maires des communes chefs-lieux de département ;
- Les correspondances entrant dans le cadre de la négociation du contrat de plan État-région.

Par ailleurs, une copie de toutes correspondances avec les autres élus, maires, conseillers municipaux ainsi que de celles concernant le contrôle de légalité et les mémoires produits dans le cadre des procédures d'urgence susmentionnées, sera simultanément adressée au préfet de la région d'Île-de-France.

ARTICLE 7 - L'arrêté 2018-DRIEE IdF 003 du 16 février 2018 portant subdélégation de signature en matière de mesures administratives est abrogé.

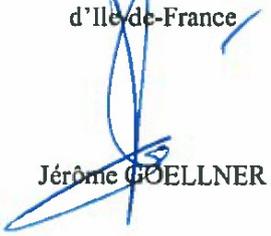
ARTICLE 8 - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Paris, le 20 février 2018

Pour le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France

Jérôme GOELLNER



Direction régionale et interdépartementale de
l'environnement et de l'énergie

IDF-2018-02-20-002

Arrêté 2018-DRIEE-IdF-006 portant subdélégation de
signature du DRIEE en matière d'ordonnancement
secondaire



DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE D'ÎLE DE FRANCE

**Arrêté n° 2018-DRIEE-IdF-006
portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire**

Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France

VU la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code des marchés publics ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2005-636 du 30 mai 2005 modifié relatif à l'organisation de l'administration dans le domaine de l'eau et aux missions du préfet coordonnateur de bassin ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

VU le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté ministériel du 30 mars 2016, nommant M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Île-de-France,

VU l'arrêté préfectoral du 19 février 2018 de Monsieur le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris, portant délégation de signature à M. Jérôme GOELLNER, directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRETE

ARTICLE 1er - Subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Claire GRISEZ, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- Mme Aurélie VIEILLEFOSSE, directrice adjointe de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. Pascal HÉRITIER, adjoint au directeur de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France,
- M. Jean-Marie CHARLES, secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France

à l'effet de :

A. En qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme délégué

1. Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « **Paysage, eau et biodiversité** » (n° 113) ;
- « **Prévention des risques** » (n° 181) ;

2. Mettre ces crédits à disposition des services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution, conformément à la répartition arrêtée par le préfet de la région d'Île-de-France ;

3. Procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les ré-allocations d'un montant supérieur à 20 % de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

B. En qualité de responsable d'unités opérationnelles, signer dans la limite de leurs attributions et sous réserve des dispositions de l'article 3, au nom du préfet de la région d'Île-de-France, tous arrêtés, décisions, pièces ou conventions, y compris ceux relatifs à la prescription quadriennale, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « **paysage, eau et biodiversité** » (n° 113),
- « **expertise, information géographique et météorologie** » (n°159),
- « **énergie, climat et après-mines** » (n° 174),
- « **prévention des risques** » (n° 181),
- « **conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables** » (n° 217),
- « **urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat** » (n° 135),
- « **moyens mutualisés des administrations déconcentrées** » (n° 333) - *action 1* ;

C. Signer, dans la limite de leurs attributions et dans la limite des plafonds de dépenses qui auront été notifiés par le préfet de la région d'Île-de-France, toutes pièces pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État dans le cadre des programmes suivants :

- « **Moyens mutualisés des administrations déconcentrées** » (n° 333) - *action 2* ;
- « **Opérations immobilières et entretien de bâtiments de l'Etat** » (n° 723).

Toute dépense supérieure à 400 000 euros devra faire l'objet d'un visa préalable du préfet de la région d'Île-de-France.

D. Signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des accords-cadres et des marchés publics passés dans le cadre des programmes visés aux points B et C du présent article, y compris les arrêtés relatifs à la composition et au mode de fonctionnement des jurys de concours.

ARTICLE 2 - Pour les subventions d'un montant de 23 000 euros et plus, la délégation de signature consentie au point B de l'article 1er du présent arrêté ne s'étend aux décisions relatives à la gestion des crédits du titre VI des budgets des ministères concernés que lorsque le préfet de la région d'Île-de-France aura été préalablement informé des prévisions d'attributions des subventions.

Un tableau prévisionnel d'attribution des subventions, précisant les organismes bénéficiaires et les montants proposés, sera transmis par la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France – direction des services administratifs du secrétariat général pour les affaires régionales – à chaque fois que nécessaire et avant la signature des conventions par les bénéficiaires.

ARTICLE 3 – Demeurent réservés à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur budgétaire régional,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics,
- les conventions et décisions attribuant des subventions d'un montant de 200 000 euros et plus,
- les contrats de bail.

ARTICLE 4 – Dans la limite de leurs attributions respectives, la subdélégation de signature, consentie à l'article 1^{er} du présent arrêté, sera également exercée pour les programmes 113, 135, 159, 174, 181, 217, 333 et 724 par :

- M. Julien PELGE, secrétaire général adjoint,
- Mme Sandie CHAMBARET, cheffe du pôle pilotage au secrétariat général,
- Mme Odile CLEMENT, cheffe du pôle achats au secrétariat général,
- M. Radouane LAHMER-, chef de l'unité « commande publique » du pôle achats,
- M. Steven MERLIER et Mme Alessia CHARPENTIER, responsables de la gestion des frais de déplacement au secrétariat général.

ARTICLE 5 – Pour le programme 333- action 1 « fonctionnement courant », subdélégation de signature, pour les engagements juridiques du titre 3 visés à l'article 1^{er} paragraphe B du présent arrêté, est accordée, dans la limite de leurs attributions et exclusivement pour des engagements d'un montant inférieur à 2 000 euros, à :

- M. Guillaume BAILLY – chef de l'Unité Départementale de Seine-et-Marne,
- M. Jean-Marie CHABANE – chef de l'Unité Départementale du Val-de-Marne,
- M. Jean-Christophe CHASSARD – chef du Centre National de Réception des Véhicules,
- Mme Agnès COURET – cheffe de l'Unité Départementale de Paris,
- Mme Isabelle GRIFFE – cheffe de l'Unité Départementale de la Seine-Saint-Denis,
- M. Henri KALTEMBACHER – chef de l'Unité Départementale des Yvelines,
- M. Laurent OLIVÉ – chef de l'Unité Départementale de l'Essonne,
- Mme Julie PERCELAY – cheffe du service de police de l'eau,
- M. Alexis RAFA – chef de l'Unité Départementale du Val-d'Oise,
- Mme Claire TRONEL – cheffe de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine.

ARTICLE 6 - Pour les achats réalisés dans le cadre de la procédure dite de « carte achat », sont habilités à procéder à des achats pour le compte de la DRIEE les porteurs de cartes suivants :

- M. Patrick AGUT – service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat,
- M. Isidore ANTON – service de Police de l’Eau, dans limite de 500 € par achat,
- M. Guillaume BAILLY – Chef de l’Unité Départementale de Seine-et-Marne, dans la limite de 500 € par achat,
- M. Jean-Marie CHARLES - secrétaire général, dans la limite de 10.000 € par achat,
- M. Jean-Christophe CHASSARD – Chef du centre national de réception des véhicules, dans la limite de 500 €,
- Mme Florence CHEREAU, cheffe de la cellule police de l’Eau spécialisée, service de police de l’Eau, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Odile CLEMENT, Cheffe du pôle achats, dans la limite de 1 500 € par achat,
- Mme Agnès COURET – cheffe de l’Unité Départementale de Paris, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Christelle COURTIN – Responsable du laboratoire d’hydrobiologie, dans la limite de 1 000 € par achat,
- M. Sébastien DUPRAY – Chef de service Régional Eau et Milieux Aquatique / Délégation du Bassin Seine-Normandie, dans la limite de 1 000 € par achat,
- M. Didier DUROUX, Secrétariat général, dans la limite de 1 000 € par achat,
- Mme Nathalie DUVERGER – Présidente du CLAS, dans la limite de 500 € par achat,
- M. Christophe DYCKE – Service prévention des risques et nuisances, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Isabelle GRIFFE – Cheffe de l’Unité Départementale de Seine-Saint-Denis, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Clara HERER – Cheffe du service énergie climat véhicules, dans la limite de 1 000 € par achat,
- M. Pierre JEREMIE – Chef du service de prévention des risques et des nuisances, dans la limite de 1 000 € par achat,
- M. Henri KALTEMBACHER– chef de l’Unité Départementale des Yvelines, dans la limite de 500 € par achat,
- M. Francis KLISING, Service police de l’eau, dans la limite de 500 € par achat,
- M. Willy LAURENT, pôle contrôle de la cellule police de l’Eau spécialisée, service de police de l’Eau, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Catherine Le CORGNE - assistante de direction, dans la limite de 1 000 € par achat,
- Mme Magali MAUGER – Cheffe du pôle communication, dans la limite de 500 € par achat,
- M. Ferdinand MEMEVEGNY – Chef du Pôle Systèmes d’Information, dans la limite de 1 500 € par achat,
- M. Laurent OLIVÉ – Chef de l’Unité Départementale de l’Essonne, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Julie PERCELAY, Cheffe du service police de l’eau, dans limite de 1 000 € par achat,
- M. Bastien POUBEAU – Chef de la division de Paris de l’ASN, dans la limite de 1 000 € par achat,
- Mme Nathalie POULET – adjointe de la cheffe de service développement durable des territoires et des entreprises, dans la limite de 1 000 € par achat,
- Mme Sandrine RAMANICH, Chef du pôle gestion des moyens matériels, dans la limite de 1 500 € par achat,
- Mme Lucile RAMBAUD – Chef de service nature paysage et ressources, dans limite de 1 000 € par achat,

- Mme Martine SADA- Adjointe au chef de l'Unité Départementale du Val-de-Marne, dans la limite de 500 € par achat,
- Mr Olivier SUJOL, adjoint du chef de l'unité départementale du Val d'Oise, dans la limite de 500 € par achat,
- Mme Hélène SYNDIQUE – Cheffe du service développement durable des territoires et des entreprises, dans la limite de 1 000 €,
- Mme Claire TRONEL – Cheffe de l'Unité Départementale des Hauts-de-Seine, dans la limite de 500 € par achat.

ARTICLE 7 - L'arrêté 2017-DRIEE IdF 248 du 20 juin 2017 portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire est abrogé.

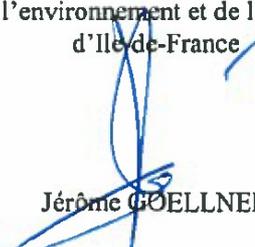
ARTICLE 8 - Le Secrétaire général de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Paris, le 20 février 2018

Pour le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par délégation,

Le directeur régional et interdépartemental
de l'environnement et de l'énergie
d'Île-de-France

Jérôme GOELLNER



Etablissement public foncier Ile-de-France

IDF-2018-02-20-009

Décision n°2018-18 portant délégation de signature du
Directeur Général à M. Michel GERIN

Décision n° 2018-18

**CONSTATANT L'ABSENCE OU L'EMPECHEMENT DU DIRECTEUR GENERAL
D'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION ET DE PRIORITE**

Le Directeur Général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai 2015 portant dissolution au 31 décembre 2015 des Établissements Publics Fonciers des Hauts de Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M. Gilles BOUVELOT, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France,

Vu le douzième alinéa de l'article 11 du règlement intérieur institutionnel de l'Établissement déléguant l'exercice du droit de préemption au Directeur Général Adjoint en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général,

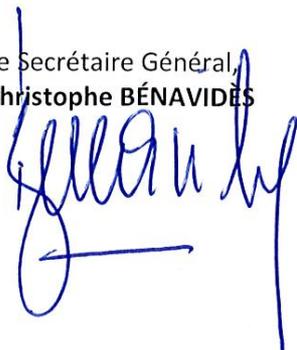
Vu l'empêchement du Directeur Général en congés du 22 au 27 février 2018 inclus,

Décide :

Article 1 : Le droit de préemption et de priorité est exercé par le Directeur Général Adjoint opérationnel de l'Établissement, Monsieur Michel GERIN, durant la période du 22 au 27 février 2018 inclus.

Article 2 : La présente décision prendra effet à compter du 22 février 2018.

Le Secrétaire Général,
Christophe BÉNAVIDÈS



Fait à Paris, le 20 février 2018

Le Directeur Général,
Gilles BOUVELOT



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-015

Arrêté du 21 février 2018

portant délégation de signature

à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice
académique des services de l'éducation nationale
dans le département du Val-de-Marne

**Arrêté du 21 février 2018
portant délégation de signature
à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale
dans le département du Val-de-Marne**

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 31 décembre 2015 nommant madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale du Val de Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 6 mai 2013 portant détachement de monsieur Vincent AUBER, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régionale dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 11 avril 2014 portant détachement de monsieur Marc DAYDIE, inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régionale dans l'emploi de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel du 19 mars 2014 portant nomination, détachement et classement de madame Claudine MACRESY dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2016 portant nomination de madame Isabelle DEL BIANCO RIZZARDO, inspectrice de l'éducation nationale, en tant qu'adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale du département de Val-de-Marne à compter du 1^{er} novembre 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger

ARTICLE 2

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examens, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :
 - Gestion des professeurs des écoles stagiaires :
Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public
 - les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
 - les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;
- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :
 - Autorisations d'absence ;
 - Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
 - Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
 - Décisions relatives au droit individuel de formation.
- pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :
 - décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994 ;
 - décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret n°94-874 du 7 octobre 1994.
- décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Guylène MOUQUET-BURTIN, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département du Val-de-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Monsieur Vincent AUBER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;
- Monsieur Marc DAYDIE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne ;

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Claudine MACRESY, secrétaire générale des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.
- Madame Isabelle DEL BIANCO RIZZARDO, inspectrice de l'éducation nationale adjointe de la directrice des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 8

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Val-de-Marne.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-011

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de
signature à madame Patricia
GALEAZZI, directrice
académique des services de
l'éducation nationale de
Seine-et-Marne



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de
signature à madame Patricia GALEAZZI, directrice
académique des services de l'éducation nationale de
Seine-et-Marne**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R 222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 10 août 2011 portant nomination de madame Patricia GALEAZZI en tant qu'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 5 novembre 2015 nommant monsieur Bruno QUERRE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional, en qualité de directeur académique adjoint des services départementaux de l'éducation nationale du département de Seine-et-Marne ;
- VU** le décret du 17 août 2015 portant nomination de madame Nathalie VILACEQUE, inspectrice de l'éducation nationale, en tant que directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 novembre 2015 portant nomination et classement de madame Annie FORVEILLE dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) doté de l'échelon spécial, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-et-Marne à compter du 7 décembre 2015;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 portant nomination de madame Nathalie ALCINDOR, inspectrice de l'éducation nationale, en tant qu'adjointe à la directrice académique des services de l'éducation nationale chargé du premier degré du département de Seine-et-Marne à compter du 1^{er} septembre 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine et Marne dispose, à compter du 1^{er} février 2012 de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, EREA et ERPD : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des EPLE
- actes relatifs au suivi des EPLE : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

ARTICLE 2

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré
- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'examen, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale.
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les examens
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles.

- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence
- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège
- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré
- Décisions relatives au droit individuel de formation.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;

- Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994

- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- Monsieur Bruno QUERRE
directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne

- Madame Nathalie VILACEQUE
directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale
de Seine-et-Marne.

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Annie FORVEILLE
secrétaire générale de la direction des services départementaux de
l'éducation nationale de Seine-et-Marne

- Madame Nathalie ALCINDOR
inspectrice de l'éducation nationale adjointe de la directrice académique
des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne

ARTICLE 7

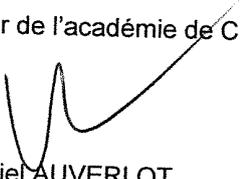
Le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 septembre 2017.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et la directrice académique des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine et Marne.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-028

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD,
secrétaire générale de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil****LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation ;
- VU** la loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine ;
- VU** le règlement comptable et financier de l'ANRU ;
- VU** la convention du 20 octobre 2010 entre l'Etat et l'ANRU relative au programme d'investissements d'avenir -action : « internats d'excellence et égalité des chances » publiée au JORF du 22 octobre 2010 ;
- VU** la convention pluriannuelle régionale du 05 mai 2011 confiant à monsieur le recteur la fonction d'ordonnateur délégué pour les dépenses liées aux études et travaux pour la réhabilitation de l'internat d'excellence de Sourdon ;
- VU** la convention pluriannuelle du 20 décembre 2011 relative à l'internat d'excellence de Cachan passée entre le préfet de la région Île de France et le recteur de l'académie de Créteil d'une part et l'agence nationale de la rénovation urbaine d'autre part.
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 27 avril 2016 prononçant la mutation de monsieur Eric MORAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, sur le poste d'ingénieur régional de l'équipement – conseiller technique du recteur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 27 septembre 2016 nommant monsieur Eric MORAU chef de service constructeur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du recteur, délégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, pour les opérations relevant du programme d'investissements d'avenir « internats d'excellence et égalité des chances », action développement des internats d'excellence.

1) à l'effet de transmettre à l'ANRU les demandes de paiement d'acomptes et de factures correspondant aux contrats et aux commandes passées pour la réhabilitation des ouvrages destinés aux internats d'excellence de l'académie de Créteil ;

2) à l'effet de certifier le service fait pour le paiement des acomptes ;

3) à l'effet de passer les contrats et marchés relevant du programme et tous les actes liés à ces contrats.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice des établissements et de la performance.

Et, en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à **monsieur Eric MORAU**, chef du service constructeur de l'académie de Créteil.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mai 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-010

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CUISSET,
chef de la Division de l'Administration et des
Personnels au rectorat de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Antoine CUISSET,
chef de la Division de l'Administration et des Personnels au rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 portant délégations de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2001 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'enseignement supérieur aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs du département de Mayotte et de Polynésie française pour certaines opérations de gestion concernant le corps des adjoints techniques de recherche et de formation ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juillet 2011 nommant monsieur Antoine CUISSET APAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 juillet 2014 nommant madame Kaldia KECHIT APAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Valérie LE BRAS-BENDIDA AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 22 novembre 2017 nommant madame Edith REILLER AAE au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2004 nommant madame Béatrice JESOPH, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2015 nommant monsieur Michaël LORNE, SAENES, au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Antoine CUISSET, chef de la division de l'Administration et des Personnels à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) les arrêtés portant recrutement et nomination des personnels titulaires et non titulaires des filières administratives, techniques, sociales et de santé ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel et les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental, la mise en position d'accomplissement du service national et la mise en position normale d'activité ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés prononçant les congés de maladie ;

les arrêtés prononçant les congés de maternité ou pour adoption et les congés de paternité ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les arrêtés accordant ou les décisions refusant les congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

les décisions de réintégration et d'affectation après disponibilité, ou détachement ou congé parental ;

l'évaluation, la promotion de grade et de corps et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant, en matière de cessation définitive de fonctions, autorisation d'achever l'année scolaire ou recul de limite d'âge, admission à la retraite ;

la radiation des cadres après acceptation de la démission ou intégration dans un autre corps pour les corps à gestion académique ;

la constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les contrats de recrutement des apprentis et les conventions financières avec les CFA ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail.

2) les documents et courriers concernant la paye.

3) les convocations des personnels aux réunions d'organisation et de jury des concours et recrutements administratifs et ITRF ;

les acceptations et les refus de candidatures ;

les convocations des candidats ;

la communication des relevés de notes aux candidats ;

les pièces relatives aux frais de concours ;

la liquidation et le paiement des frais de concours.

4) l'exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,

Les actes concernant la formation des personnels

- Convocations des stagiaires ;
- Ordres de mission des formateurs ;
- Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
- Bons de commande et factures relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement (programme 214 action 40).

5) les correspondances relatives à l'activité de la division et ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine CUISSET, délégation de signature est donnée, dans leurs domaines respectifs de compétence à :

Mesdames Béatrice JESOPH, Kaldia KECHIT, Valérie LE BRAS-BENDIDA, et Edith REILLIER,
chefs de service,

pour ce qui concerne les matières énoncées au 1), au 2) et au 5) de l'article 1^{er} ;

Madame Kaldia KECHIT, chef du Centre Académique de Formation de l'Administration (C.A.F.A.),
pour ce qui concerne les matières énoncées au 4) et au 5) de l'article 1^{er}.

Monsieur Michaël LORNE, chargé de mission, pour ce qui concerne les matières énoncées au 2)
et au 5) de l'article 1^{er}.

Et à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions et compétences, tous les actes courants du service, dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 4 janvier 2018.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-005

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Catherine LEBRET, chef du département
d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires
de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Catherine LEBRET, chef du département d'appui, du conseil et du
suivi des établissements scolaires de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 28 septembre 2017 nommant madame Catherine LEBRET, attachée d'administration hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Catherine LEBRET, chef du département d'appui, du conseil et du suivi des établissements scolaires de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) Actes relatifs au contrôle administratif et financier des collèges et des lycées à l'exclusion des décisions de déférer au tribunal administratif les actes des EPLE n'ayant pas trait au contenu ou à l'organisation de l'action éducative ;

- Actes relatifs au suivi des EPLE : indemnités de caisse
arrêts des groupements comptables.

- Arrêtés de cautionnement des agents comptables ;

- Règlements des budgets des EPLE.

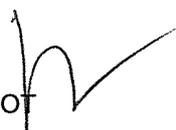
2) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 juin 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT 

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-016

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Catherine RATEAU. chef du département de
l'accompagnement et
du suivi des politiques éducatives



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Catherine RATEAU, chef du département de l'accompagnement et
du suivi des politiques éducatives**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 septembre 2009 nommant madame Catherine RATEAU, APAENES, au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Catherine RATEAU, chef du département de l'accompagnement et du suivi des politiques éducatives, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

- 1) Actes relatifs aux actions pédagogiques en direction des élèves ;
 - Actes relatifs à la scolarité ;
 - Actes relatifs aux autoanalyses collectives et projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A ;
 - Autorisations pour le transport d'élèves dans un véhicule personnel ;

2) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;
-

3) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 juin 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-021

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Etienne GUILLAUME chef du département
de l'organisation scolaire de
l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Etienne GUILLAUME chef du département
de l'organisation scolaire de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 février 2017 nommant monsieur Etienne GUILLAUME, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Etienne GUILLAUME, chef du département de l'organisation scolaire, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes relevant de la compétence du recteur dans les matières suivantes :

1) Actes relatifs au suivi des E.P.L.E. :

- Avis de délégation et notifications de moyens et de crédits relevant des budgets opérationnels de programme « vie de l'élève » et « enseignement public du second degré » ;

2) Autorisations concernant des activités hors enseignement ;

- Actes d'engagement des dépenses de personnels d'assistance éducative des premier et second degrés ;
- Arrêtés accordant les congés parentaux et de grave maladie pour les personnels de surveillance et d'assistance éducative ;
- Autorisation de cumul des rémunérations concernant les personnels de surveillance et d'assistance

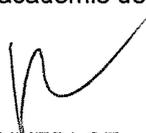
3) Correspondances ne faisant pas grief (transmissions, lettres d'informations).

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 juin 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-014

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Christian WASSENBURG, directeur
académique des services de l'éducation nationale dans le
département de Seine-Saint-Denis



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale
dans le département de Seine-Saint-Denis**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et suivants, R 222-24 et suivants, D 222-27 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 27 février 2015 portant nomination de monsieur Christian WASSENBERG en tant que directeur académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 31 décembre 2015 portant nomination de monsieur Gilles NEUVIALE, inspecteur de l'éducation nationale, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 26 avril 2017 portant nomination de monsieur Hervé SEBILLE, inspecteur de l'éducation nationale, en qualité de directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 26 juin 2017 portant nomination de madame Catherine ALBARIC-DELPECH, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination de madame Sandrine LAIR, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, en qualité de directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis ;
- VU** l'arrêté ministériel du 10 juillet 2014 portant nomination et détachement de madame Carole LAUGIER, attachée principale d'administration de l'Etat, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) pour exercer les fonctions de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis à compter du 1^{er} septembre 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2016, portant nomination de madame Véronique PAROUTY, inspectrice de l'éducation nationale adjointe à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de la Seine-Saint-Denis dispose de l'ensemble des délégations de signature de droit telles qu'elles découlent des articles du code de l'éducation modifiés par le décret n°2012-16 du 05 janvier 2012 relatif à l'organisation académique à l'exception des délégations de signature pour les actes suivants :

- actes relatifs au contrôle administratif des lycées, E.R.E.A. et E.R.P.D. : action éducatrice et fonctionnement
- actes relatifs au contrôle financier des E.P.L.E.
- actes relatifs au suivi des E.P.L.E. : - indemnités de caisse
 - arrêtés des groupements comptables
- actes relatifs aux projets des lycées, lycées professionnels et E.R.E.A.
- autorisations de voyages et d'accompagnement des élèves du second degré dans le cadre des appariements à l'étranger.

ARTICLE 2 :

En application des dispositions de l'article D 222-27 du code de l'éducation, délégation de signature est donnée à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, en ce qui concerne la désignation des jurys, le déroulement des épreuves et l'établissement du diplôme national du brevet ainsi que du certificat de formation générale.

ARTICLE 3 :

En matière de gestion de crédits, délégation de signature est donnée à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention de l'unité opérationnelle enseignement scolaire public 1er degré ;
 - la gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention, en matière de fonctionnement et d'exams, dans le cadre de l'unité opérationnelle soutien de la politique de l'éducation nationale ;
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation pour le premier degré et des crédits de fonctionnement pour les exams
- la gestion des crédits de personnel, en matière de dépenses d'accidents de service et de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et gestion des crédits de fonctionnement et d'intervention en matière de dépenses de formation des personnels auxiliaires de vie scolaire et de dépenses Handiscol dans le cadre de l'unité opérationnelle vie de l'élève.

ARTICLE 4

En matière de gestion du personnel, délégation de signature est donnée à monsieur Christian WASSENBERG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis pour :

- la désignation des jurys, le déroulement des épreuves du premier concours interne de professeur des écoles
- les actes pris en application du décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié et des arrêtés pris pour son application :

- Gestion des professeurs des écoles stagiaires :

Toutes décisions énumérées par l'arrêté du 23 septembre 1992 à l'exception de celles relatives à l'organisation des concours dans les conditions prévues par l'arrêté du 28 décembre 2009, à la nomination, à l'affectation dans un département de l'académie, à la délivrance du diplôme professionnel de professeur des écoles, à l'autorisation de prolongation de stage et de renouvellement de stage, au licenciement.

- Gestion des professeurs des écoles et des instituteurs de l'enseignement public

- les actes pris en application des dispositions des arrêtés du 12 avril 1988 et du 28 août 1990 ;
- les arrêtés plaçant en congé d'office pour un mois en vertu de l'article 4 du décret du 29 juillet 1921 en application des dispositions de l'article 71 de loi de finances du 30 avril 1921 concernant l'attribution des congés de longue durée aux membres de l'enseignement public atteints de tuberculose ouverte ou de maladies mentales ;

- Pour tous les personnels en fonction dans le département, à l'exception de ceux affectés dans les établissements d'enseignement supérieur et au rectorat :

- Autorisations d'absence ;
- Décisions relatives aux demandes de dérogation à l'obligation d'occuper un logement de fonction et à l'obligation de résidence pour les personnels exerçant en collège ;
- Décisions d'imputabilité au service des accidents du travail pour les personnels relevant des corps du premier degré ;
- Décisions relatives au droit individuel de formation.

- Pour les personnels du service départemental de l'éducation nationale :

- Décisions d'octroi de congé de maladie prévu au 2°, premier alinéa, de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 24 du décret du 7 octobre 1994 ;
 - Décisions d'octroi d'un congé pour maternité ou pour adoption ou d'un congé de paternité prévu au 5° de l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 et à l'article 22 du décret du 7 octobre 1994.
- Décisions relatives au recrutement et à la gestion de certains agents non titulaires exerçant dans les écoles primaires ; décisions relatives au recrutement et à la gestion d'intervenants dans les écoles primaires.

ARTICLE 5

La gestion des bourses du second degré s'effectue au sein d'un service interdépartemental situé dans le département de Seine-et-Marne.

ARTICLE 6

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Christian WASSENBURG, directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées aux articles 2, 3 et 4 est donnée à :

- Madame Catherine ALBARIC-DELPECH, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
- Madame Sandrine LAIR, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Gilles NEUVIALE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,
- Monsieur Hervé SEBILLE, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,

Et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers à :

- Madame Carole LAUGIER,
secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Seine-Saint-Denis,

- Madame Véronique PAROUTY
Inspectrice de l'éducation nationale adjointe de Seine-Saint-Denis.

ARTICLE 7

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 20 septembre 2017.

ARTICLE 8

Le secrétaire général de l'académie de Créteil et le directeur académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine-Saint-Denis, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de Seine-Saint-Denis.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-031

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur, à madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des
ressources humaines, à madame Florence HOUSSET, secrétaire générale
adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement
supérieur, à madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en
charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services
académiques et à monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint,
directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** les articles R.222-25 et D.222-27 du code de l'éducation relatifs aux attributions du recteur ;
- VU** l'article D.222-20 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer sa signature aux secrétaires généraux d'administration scolaire et universitaire, chargés des fonctions d'adjoint au secrétaire général d'académie ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire générale de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;

VU l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

monsieur Julien MOISSETTE, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines,

madame Florence HOUSSET, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaire et de l'enseignement supérieur,

madame Sophie JULIEN, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques,

monsieur Jean-Baptiste MOUTON, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes portant sur :

1. Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire.
2. Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil.
3. Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil.
4. Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :
 - a. actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,
 - b. actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement.
5. Organisation des examens et concours dans l'académie
6. Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants.
7. Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent.
8. Surveillance des établissements privés hors contrat.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 août 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-034

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique,
du rectorat de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique,
du rectorat de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2009 nommant madame Véronique FAURE, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe, au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à **madame Véronique FAURE**, chef du service juridique du rectorat de Créteil, pendant les périodes de congés ou d'absences du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, afin de signer les mémoires produits dans le cadre des procédures de référé devant les juridictions administratives ainsi que ceux présentant un caractère d'urgence.

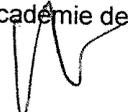
A la demande de la juridiction, ces mémoires pourront faire l'objet d'une signature postérieure pour confirmation par l'autorité compétente.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mai 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-032

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique
du rectorat de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Véronique FAURE, chef du service juridique du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2009 nommant madame Véronique FAURE, conseillère d'administration scolaire et universitaire hors classe au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 7 février 1994 nommant madame Catherine AVELLA au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Véronique FAURE, chef du service juridique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Correspondances non décisionnelles relatives aux fonctions de conseil juridique, protection juridique ;
- Actes de gestion et de procédure relatifs à l'instruction des litiges portés devant les instances juridictionnelles à l'exclusion des mémoires en défense ;
- Décisions d'attribution de la protection juridictionnelle pour dégradations faites aux véhicules.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Véronique FAURE, délégation de signature à l'effet de signer les décisions mentionnées au présent arrêté est donnée à :

- **Madame Catherine AVELLA.**

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mai 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-007

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et
déléguée
déléguée académique à la formation des personnels
enseignants
de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée
déléguée académique à la formation des personnels enseignants
de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant madame Martine AMIOT, inspectrice d'académie – inspectrice pédagogique régionale, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2017 affectant madame Juliette MARCI, attachée principale d'administration de l'Etat, au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 13 septembre 2017 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Martine AMIOT, directrice de la pédagogie et déléguée académique à la formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé,
- Actes concernant la formation des personnels
 - Convocations des stagiaires ;
 - Ordres de mission des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation formateurs en France ou à l'étranger (zone AEFÉ) ;
 - Etats de liquidation des vacances de formateurs ;
 - Bons de commande, services faits relatifs au matériel pédagogique, au transport des stagiaires ou des formateurs, frais de déplacement ;
 - Conventions relatives aux formations destinées aux personnels enseignants, d'éducation et d'orientation et aux personnels d'encadrement.
- Actes concernant la gestion de l'organisation des jurys académiques et des jurys de certification complémentaire :
 - Convocations des fonctionnaires stagiaires à une inspection ;
 - Convocations des membres de jury et des fonctionnaires stagiaires à un entretien avec les membres des jurys académiques ;
 - Convocation des membres de jury et des candidats aux examens de certification complémentaire.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Martine AMIOT, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Juliette MARCI**, cheffe du service de la formation des personnels,

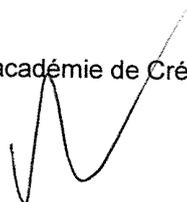
à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences tous les actes courants relevant de son service.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 octobre 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-024

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service
académique d'information et d'orientation de l'académie
de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation de
l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant monsieur Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2016 nommant madame Patricia BLOCH MONTAGNER, inspectrice de l'éducation nationale, chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Patricia BLOCH MONTAGNER, chef du service académique d'information et d'orientation, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Répartitions de ressources humaines ;
- Lettres de mission (à l'exception des départs à l'étranger) ;
- Actes relevant de l'organisation interne des services ;
- Convocations à des commissions ;
- Refus d'inscription à l'issue de la procédure sur APB (Admission Post-Bac) ;
- Information, sensibilisation, autorisation d'action relevant du champ de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mai 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-017

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des
établissements d'enseignement privés
du rectorat de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
Madame Sandrine CONNAN, chef de la division des établissements d'enseignement privés
du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 27 juillet 2016 nommant madame Sandrine CONNAN, attachée principale d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chef de la division de l'enseignement privé au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 8 juin 2012, nommant madame Christine GOUBRIEVSKY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 18 juillet 2013, nommant madame Catherine JOLY, APAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 12 septembre 2013, nommant madame Elisabeth MONNIER, ADAENES au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015, nommant madame Isabelle TAIEB, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2016, nommant madame Karima NAMOUNE, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 30 août 2016, nommant madame Christine ROSE, AAE au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame **Sandrine CONNAN**, chef de la division des établissements d'enseignement privés, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relevant des matières ci-après énumérées :

Correspondances aux inspections académiques et chefs d'établissement concernant :

- la gestion des moyens des établissements d'enseignement privés du premier degré et second degré de l'académie ;
- les autorisations d'enseigner des enseignants des établissements supérieurs privés.

Gestion administrative et financière des enseignants contractuels, délégués auxiliaires et suppléants :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

Gestion administrative et financière des enseignants du premier degré :

- les arrêtés de nomination
- les avis d'affectation
- les avis de classement
- les avis d'avancement d'échelon
- les avis de temps partiel
- les décisions relatives aux congés
- les autorisations d'enseigner
- les fins de fonction pour retraite

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame **Sandrine CONNAN**, délégation de signature est donnée à :

- Madame **Christine GOUBRIEVSKY**, adjointe au chef de division,
- Madame **Elisabeth MONNIER**, adjointe au chef de division,
- Madame **Catherine JOLY**, chef du service des opérations collectives et de la coordination paye,
- Madame **Christine ROSE**, chef du service des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Isabelle TAIEB**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,
- Madame **Karima NAMOUNE**, chef du service des personnels enseignants des établissements d'enseignement privés,

à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants du service dont ils ont la responsabilité.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou fin de fonctions.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-025

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur
de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Eric MORAU, chef du service constructeur
de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer en date du 27 avril 2016 prononçant la mutation de monsieur Eric MORAU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, sur le poste d'ingénieur régional de l'équipement – conseiller technique du recteur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 27 septembre 2016 nommant monsieur Eric MORAU chef du service constructeur de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} avril 2016 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Eric MORAU**, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service constructeur de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Certification conforme de tous les documents relatifs aux marchés publics relevant du service constructeur de l'académie de Créteil ;
- Notification des marchés et des actes relevant de leur gestion ;
- Marchés d'un montant inférieur à 25.000 euros hors taxes ;
- Certification des services faits par les titulaires des marchés ;
- Actes relatifs à l'achat de terrains d'assiette des futurs bâtiments dans le cadre des opérations de construction du contrat de plan Etat-Région 2015/2020.

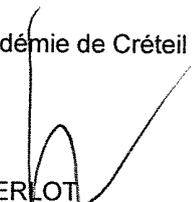
ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 27 septembre 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-002

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame

Aurore THILL, chef du bureau des personnels
d'inspection et de direction du rectorat de Créteil

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame

Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 10 juillet 2015 nommant madame Aurore THILL attachée principale de l'Etat ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

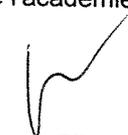
Madame Aurore THILL, chef du bureau des personnels d'inspection et de direction, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes courants relevant des pouvoirs conférés aux recteurs d'académie et relatifs à la gestion administrative et financière des personnels d'inspection (I.A. – I.P.R. et I.E.N.) et de direction (chefs d'établissement et adjoints)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 22 juin 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-022

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la
division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants
du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 9 août 2004 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'information et d'orientation de l'enseignement du second degré ;
- VU** l'arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 15 octobre 1986 modifié, portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie en matière de gestion des personnels relevant de la direction des personnels enseignants des lycées et des collèges, ensemble les statuts applicables à ces personnels ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2015 nommant madame Aude BORDE-COURTIVRON attachée principale d'administration, chef de la division des personnels enseignants du rectorat de Créteil à compter du 22 juin 2015 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 25 août 2016 affectant madame Isabelle GARNIER-DUVAL attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 octobre 2008 nommant monsieur Vincent ALBAUD, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1er septembre 2010 nommant monsieur Denis ALTHAPARRO, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 14 septembre 2011 nommant madame Anouk JACOB-KHARAT, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Cécile CAPIA-CAMBOUNET, ADAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2015 nommant monsieur Alain VERRIERE attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 9 septembre 2015 nommant madame Lynda LEHTIHET attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2016 nommant madame Michèle MERCIER attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 21 juillet 2017 nommant monsieur Hugo CLEMENT, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juin 2004 nommant madame Béatrice SMAILI, SAENES, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 janvier 2011 nommant madame Lydia FONTE, SAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Valérie MATOULET-CAMMAS, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 16 juillet 2013 nommant monsieur Jean-François TAPIAU-FILPPOZZI, SAENES au rectorat de Créteil à compter du 26 août 2013 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :

Madame Aude BORDE-COURTIVRON, chef de la division des personnels enseignants, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

les décisions mettant fin aux fonctions des contractuels ;

les arrêtés portant recrutement des auxiliaires et contractuels ;

les arrêtés portant titularisation, reclassement, prolongation ou renouvellement de stage ;

les décisions accordant ou refusant les congés de mobilité, de formation professionnelle, les autorisations d'exercice des fonctions à temps partiel (dont les cessations progressives d'activité), les congés bonifiés ;

les décisions accordant ou refusant la disponibilité, le congé parental et la mise en position d'accomplissement du service national ;

les autorisations portant cumul d'emplois et de rémunérations ;

les arrêtés accordant les congés de longue maladie ou les congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de longue maladie ou congés de longue durée ;

les décisions de réintégration et d'affectation après congés de grave maladie ;

la notation et la promotion de grade des personnels relevant de la direction des personnels enseignants et l'avancement d'échelon ;

les arrêtés de mouvement et d'affectation des personnels titulaires et stagiaires, les arrêtés concernant des personnels touchés par une mesure de carte scolaire et les arrêtés d'affectation des personnels auxiliaires ;

les arrêtés portant ouverture des droits à la prise en charge des frais de changement de résidence ;

les décisions relatives au droit individuel de formation ;

les décisions portant cessation définitive de fonctions, admission à la retraite, constatation des démissions et constatation de l'abandon de poste ;

les contrats de recrutement de personnel non titulaire sur des emplois vacants et des fonctions de suppléance ;

les convocations et les ordres de mission pour les personnels appelés à siéger aux commissions administratives paritaires académiques et à participer aux groupes de travail ;

les documents et courriers concernant la paye.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Aude BORDE-COURTIVRON, délégation de signature est donnée

à :

- **Madame Isabelle GARNIER-DUVAL**, adjointe au chef de division,
- **et Monsieur Vincent ALBAUD**, adjoint au chef de division et chef de service,

- **Mesdames Cécile CAPIA-CAMBOUNET, Anouk JACOB-KHARAT, Lynda LEHTIHET et Valérie MATOULET-CAMMAS,**
- **et messieurs Denis ALTHAPARRO, Hugo CLEMENT et Alain VERRIERE** chefs de service,

- **Mesdames Michèle MERCIER et Béatrice SMAILI,**
- **et Monsieur Jean-François TAPIAU-FILIPPOZZI**, chargés de mission,

- **et à Madame Lydia FONTE**, adjointe au chef de service de la D.P.E. 2

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, tous actes relatifs à la gestion courante des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation.

ARTICLE 3 : Sont exclus du champ de la présente délégation les actes portant suspension de fonctions, sanction disciplinaire, licenciement ou radiation des cadres.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 12 septembre 2017.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-026

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Brigitte CORNATON, chef du service des
pensions et validations du rectorat de Créteil

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions et validations du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.222-20 ;
- VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, et notamment son article 3 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- Vu** l'arrêté ministériel en date du 16 septembre 2015 nommant madame Brigitte CORNATON attachée d'administration de l'Etat au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

-Madame Brigitte CORNATON, chef du service des pensions, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs aux retraites et validations des services auxiliaires :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - arrêtés de mise à la retraite ;
 - affiliations rétroactives.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mai 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-009

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juin 1998 nommant madame Marie-Christine SIMULA au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 13 février 2013 nommant monsieur Laurent CARNIAUX APAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juillet 2011 nommant madame Monique TENN SAENES au rectorat de Créteil à compter du 25 août 2011 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Christine SIMULA, chef de la division de l'accompagnement médical, social et professionnel, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants concernant les personnels de l'académie :

- Actes concernant les affaires médicales de l'académie (accidents, CLM, CLD...) :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - liquidations et pièces justificatives.
- Actes concernant les affaires sociales de l'académie :
 - actes relevant de la gestion courante ;
 - décisions de secours d'urgence,
 - liquidations et pièces justificatives.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Christine SIMULA, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Laurent CARNIAUX**, chef du service des affaires médicales,
- **Madame Monique TENN**, chef du service des affaires sociales,

à l'effet de signer les actes, documents et courriers courants relevant de leur service respectif, dans la limite de leurs attributions et compétences.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-008

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la
formation professionnelle initiale et continue du rectorat de
Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Nathalie GAUTIER,
déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D 222-20 ;
- VU** le code du travail et notamment son article R 6233-17 ;
- VU** le décret n°90-426 du 22 mai 1990 fixant les dispositions applicables aux conseillers en formation continue appartenant aux corps relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- VU** le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 janvier 2017 nommant madame Nathalie GAUTIER, inspectrice de l'éducation nationale hors classe, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie GAUTIER, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

1) En matière de gestion du personnel

- Arrêté de nomination des conseillers en formation continue titulaires (pour la période probatoire et pour la confirmation dans leurs fonctions) ;
- Contrat de travail pour les conseillers en formation continue non titulaires ;
- Autorisation préalable de recrutement pour les agents contractuels exerçant dans les GRETA ;
- Avenant au contrat de travail relatif à la réévaluation de la rémunération, au temps partiel ou à la requalification des contrats des conseillers en formation continue non titulaires ;
- Non opposition à diriger un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à diriger ce type d'établissement ;
- Non opposition à enseigner dans un centre de formation d'apprentis pour les personnes appelées à enseigner dans ce type d'établissement ;

2) En matière de gestion financière

- Avis sur les demandes d'ouverture ou de fermeture des supports gagés des GRETA ;
- Convocation du Fonds Académique de Mutualisation (F.A.M.) ;
- Décision fixant le montant de la contribution annuelle demandée aux GRETA pour alimenter le F.A.M. ;
- Notification des subventions du F.A.M.

3) En matière de suivi de formation

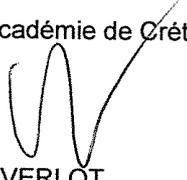
- Décision de positionnement réglementaire (aménagement du temps de la formation diplômante) ;
- Dispense d'épreuves ;
- Décision d'habilitation à pratiquer le contrôle en cours de formation (C.C.F.)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-013

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Patricia GALEAZZI,
Directrice académique des services de l'éducation
nationale dans le département de Seine et Marne
Responsable du service académique des retraites pour le
personnel enseignant du premier degré

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI,

Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne

Responsable du service académique des retraites pour le personnel enseignant du premier degré

- VU** le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et R 222-36-3 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** le décret du 10 août 2011 portant nomination de madame Patricia GALEAZZI en tant qu'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;
- VU** la convention en date du 31 mars 2017 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré et nommant madame Patricia GALEAZZI responsable de ce service ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des dossiers de retraite pour le personnel enseignant du premier degré.

ARTICLE 2

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-012

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Patricia GALEAZZI,
Directrice académique des services de l'éducation
nationale dans le département de Seine et Marne
Responsable du service interdépartemental des bourses

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Patricia GALEAZZI,

Directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne

Responsable du service interdépartemental des bourses

VU...le code de l'éducation et, notamment, ses articles R -222-19 et R 222-36-3 ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;

VU le décret du 10 août 2011 portant nomination de madame Patricia GALEAZZI en tant qu'inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;

VU les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;

VU l'arrêté rectoral du 1^{er} février 2012 portant création d'un service interdépartemental chargé de la gestion des bourses et nommant madame Patricia GALEAZZI responsable de ce service ;

ARRETE

ARTICLE 1

Délégation est donnée à madame Patricia GALEAZZI, directrice académique des services de l'éducation nationale dans le département de Seine et Marne, à l'effet de signer, pour l'ensemble des départements composant l'académie de Créteil, l'ensemble des décisions concernant la gestion des bourses nationales d'études du 2nd degré, des bourses d'adaptation et des bourses au mérite aux établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre de l'unité opérationnelle « vie de l'élève ».

ARTICLE 2

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 3

La secrétaire générale de l'académie de Créteil et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne sont, chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France et aux recueils des actes administratifs des préfectures des départements de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis et du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-004

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de
la paye

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à madame Pauline
BUFERNE, coordinatrice académique de la paye**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 23 août 2012 nommant madame Pauline BUFERNE attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté en date du 8 juillet 2011 nommant madame Delphine ABADIE secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 31 mai 2016 nommant madame Nathalie CZARNECKI secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Madame Pauline BUFERNE, coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels ;
- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Delphine ABADIE**, adjointe à la coordinatrice académique de la paye, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :

- actes relatifs à la gestion financière des personnels ;
- documents et courriers concernant la paye des personnels.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pauline BUFERNE, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Nathalie CZARNECKI**, référente allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences :

- actes relatifs à la gestion des allocataires pour perte d'emploi.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 22 juin 2017.

ARTICLE 5 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-027

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

VU le code de l'éducation et notamment

les articles R.222-25 et D. 222-27 relatifs aux attributions des recteurs,
l'article R.222-19 relatif aux attributions du secrétaire général d'académie,
l'article D.220-20 autorisant le recteur à déléguer sa signature au secrétaire général de l'académie,
l'article D.222-35 du code de l'éducation, autorisant le recteur à déléguer au secrétaire général la
signature des mémoires en défense devant les tribunaux administratifs ;

VU le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de
Créteil ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD secrétaire
générale de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Délégation permanente de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale
de l'académie de Créteil, à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions du recteur dans
les matières suivantes :

1. *Organisation et fonctionnement des services du rectorat de l'académie de Créteil et des établissements d'enseignement secondaire.*
2. *Gestion des personnels enseignants, d'éducation, d'orientation, administratifs, sociaux et de santé placés sous l'autorité du recteur de l'académie de Créteil.*
3. *Répartition des moyens en postes, heures et crédits attribués à l'académie de Créteil.*
4. *Contrôle, pour la part qui revient au recteur d'académie, des :*
 - a. *actes des établissements publics locaux d'enseignement et de leurs chefs d'établissement,*
 - b. *actes des établissements publics de l'enseignement supérieur et de leurs chefs d'établissement*
5. *Organisation des examens et concours dans l'académie*
6. *Attribution des bourses, allocations et prêts d'honneur aux élèves et étudiants.*

7. *Contrôle pédagogique des établissements d'enseignement privé sous contrat et gestion des maîtres qui y exercent.*

8. *Surveillance des établissements privés hors contrat.*

9. *Défense et procédures concernant les recours introduits devant les juridictions administratives à l'occasion des litiges relatifs aux décisions prises par le recteur d'académie ou par les personnels placés sous son autorité dans l'exercice des missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action de l'action éducatrice ainsi qu'à la gestion des personnels et des établissements qui y concourent.*

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement du recteur de l'académie de Créteil, tous les actes relevant de la compétence de ce dernier.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 2 mai 2017.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-018

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Franck HUGOY, chef de la division de
l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Franck HUGOY, chef de la division de l'enseignement supérieur du rectorat de Créteil

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret n° 85-402 du 3 avril 1985 sur les allocations de recherche ;
- VU** le décret n° 89-608 du 1^{er} septembre 1989 portant création d'allocations d'enseignement ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 12 décembre 2017 nommant monsieur Franck HUGOY, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR), chef de la division de l'enseignement supérieur au rectorat de l'académie de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

monsieur Franck HUGOY, chef de la division de l'enseignement supérieur,
à l'effet de signer tous les actes relevant des attributions de la rectrice dans les matières suivantes :

- décisions relatives à la gestion des bourses sur critères sociaux ;
- décisions relatives à la gestion des prêts d'honneur ;
- demande de remboursement des bourses et des prêts d'honneur dans l'application Chorus ;
- Actes courants des services « vie de l'étudiant » et « affaires générales ».

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté en date du 19 janvier 2018.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-006

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des
affaires financières du rectorat de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur
Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières du rectorat
de Créteil****LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL**

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 aussi relatif aux marchés publics
- VU** le décret n°90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France, lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'Etat, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 21 septembre 2015 affectant monsieur Mohamed HAMDOUN, attaché principal d'administration, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} octobre 2015 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 2 août 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU attaché principal d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté collectif du 29 septembre 2009 affectant madame Luce BILLOUDET-YVARS, attachée d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2009 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 juillet 2014 affectant monsieur Daniel DIDISSE, attaché d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté collectif ministériel en date du 12 septembre 2014 nommant madame Stéphane KING attachée d'administration de l'Etat, au rectorat de Créteil ;

- VU** l'arrêté ministériel du 9 septembre 2015 nommant madame Sandrine LANDES attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel du 1er septembre 2017 nommant monsieur Ilangovane MOUROUGOU attaché d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil
-
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 juin 2010 nommant madame Chantal BASSON secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 18 juin 2012 nommant madame Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 27 juin 2012 nommant monsieur Bernard HOUSSIN secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2014 affectant madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 21 avril 2016 affectant madame Nicole ZALI, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juillet 2016 nommant madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI) secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 9 juillet 2003 nommant madame Guënolla PFLIGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 19 juin 2009 affectant madame Françoise ANNE, secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2010 nommant madame Francine BIKOUMOU adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 juillet 2011 nommant madame Angélique BERENGER adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 26 août 2013 nommant madame Magali SAULDUBOIS adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 10 juillet 2015 nommant madame Edwige CHAUMONT adjointe administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au rectorat de Créteil ;
- VU** le contrat de travail en date du 1^{er} février 2016 engageant madame Jane VENNAT comme agent contractuel sur des fonctions d'attachée d'administration de l'Etat au rectorat de Créteil ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Mohamed HAMDOUN, chef de la division des affaires financières

à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

Exécution des décisions à caractère financier relevant des attributions d'ordonnateur secondaire du budget du ministère de l'éducation nationale, déléguées au recteur de l'académie de Créteil, par l'arrêté préfectoral susvisé et déléguées aux inspecteurs d'académie par délégation de gestion du 24 juillet 2009,

Exécution des décisions relatives au contrôle interne comptable

Validation de tous les actes :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement,
- recettes non fiscales,
- rétablissement de crédits.

Signatures des actes suivants :

- pièces justificatives des recettes et des dépenses,
- bons de commande,
- états de fin de gestion,
- états des frais de déplacement,
- états de régies d'avances et de recettes,
- indemnités spéciales d'éloignement,
- retraite additionnelle,
- congés bonifiés (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- frais de changement de résidence (dont les arrêtés d'ouverture de droit),
- actes relatifs à la gestion financière des personnels.

Actes juridiques afférents aux marchés publics :

- procédures de publication,
- passation,
- notification et exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Mohamed HAMDOUN, délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Jean-Baptiste BAUBEAU**, adjoint au chef de la division des affaires financières,
- **Mesdames Luce BILLOUDET-YVARS, Stéphane KING et Sandrine LANDES et monsieur Ilangovane MOUROUGOU** chefs de service,
- **Madame Jane VENNAT**, responsable de la cellule académique des achats,
- **Monsieur Daniel DIDISSE**, chargé de mission,

à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, l'ensemble des actes de l'article 1.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mohamed HAMDOUN et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS, Stéphane KING, monsieur Ilangovane MOUROUGOU et madame Jane VENNAT, délégation de signature est donnée à **mesdames Françoise ANNE, Vanessa GIRIER-DUFOURNIER, Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI), Marie-Joëlle RAZAFINDRAKOTO et Nicole ZALI**, gestionnaires, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes suivants :

- validation d'engagements juridiques,
- certification du service fait,
- demandes de paiement.

ARTICLE 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Mohamed HAMDOUN et Jean-Baptiste BAUBEAU et de mesdames Luce BILLOUDET-YARS, Stéphane KING, Sandrine LANDES et de monsieur Ilangovane MOUROUGOU, délégation de signature est donnée pour la certification du service fait aux gestionnaires suivants :

- madame Françoise ANNE,
 - madame Chantal BASSON,
 - madame Angélique BERENGER,
 - madame Francine BIKOUMOU,
 - madame Edwige CHAUMONT,
-
- madame Vanessa GIRIER-DUFOURNIER,
 - monsieur Bernard HOUSSIN,
 - madame Cindy LAGELEE (épouse SIGNORI),
 - madame Guënola PFLIGER,
 - madame Magali SAULDUBOIS.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 octobre 2017.

ARTICLE 6 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil

Daniel AUVERLOT



Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-023

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Raymond DARGEIN,
Directeur des systèmes d'information de l'académie de
Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Raymond DARGEIN,
Directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D. 222-20 ;
- VU** l'arrêté du 7 novembre 1985 modifié portant délégation de pouvoirs en matière de gestion de certains personnels des services extérieurs du ministère de l'éducation nationale ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'attestation rectorale en date du 8 septembre 2014 nommant monsieur Raymond DARGEIN, professeur agrégé hors classe détaché dans le corps des ingénieurs de recherche, directeur des systèmes d'information de l'académie de Créteil à partir du 1^{er} juillet 2014 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 23 janvier 2013 nommant madame Isabelle TORDJMAN, ingénieur de recherche, au rectorat l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2012 ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Raymond DARGEIN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes relatifs aux matières suivantes :

- marchés publics ;
- contrats ;
- coordination et développement des applications informatiques des services académiques et des EPLE ;
- assistance informatique ;
- ainsi que les bons de commande et factures du domaine de l'informatique jusqu'à un montant de 5.000 euros, dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 214 : « soutien de la politique de l'éducation nationale », article de regroupement 02 : fonctionnement, ainsi que dans le cadre du Budget Opérationnel de Programme 141 : « enseignement scolaire public second degré », article de regroupement 02.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Raymond DARGEIN, délégation de signature est donnée à :

- **Madame Isabelle TORDJMAN**, directrice adjointe des systèmes d'information,

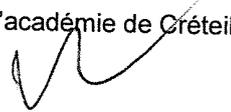
à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes courants relevant de la direction des systèmes d'information.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-019

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la
modernisation et des moyens généraux du rectorat de
Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Thierry LEROY,
chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** les arrêtés du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière administrative et n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 12 juin 2012 nommant monsieur Thierry LEROY, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2010 nommant madame Nadine SECHERESSE, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 8 juillet 2009 nommant monsieur Olivier ROMERO, ADAENES au rectorat de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral en date du 1^{er} septembre 2009 nommant monsieur Fabrice VOISIN, SAENES au rectorat de Créteil;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Thierry LEROY, chef de la division de la modernisation et des moyens généraux du rectorat de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences, tous les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la division ;
- Validation des demandes d'achats et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes au Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative », article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;

- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Thierry LEROY, délégation de signature est donnée à :

- **madame Nadine SECHERESSE**, chef du service logistique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Validation des demandes d'achats courants de la D.I.M.M.O.G. inférieures à 4.000 euros hors taxe et certification du service fait dans l'application Chorus formulaires afférentes Budget Opérationnel de Programme 214 : «soutien de la politique éducative», article de regroupement 02 : fonctionnement ;
- Bons de livraison ;
- Courriers et actes courants relatifs au service logistique.

- **monsieur Olivier ROMERO**, responsable des archives et référent académique au rectorat de l'académie de Créteil, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives du rectorat de l'académie de Créteil ;
- Courriers et actes courants relatifs à la gestion des archives académiques ;
- Bordereaux de versement et d'élimination d'archives publiques à l'attention des directeurs des services départementaux d'archives des départements de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

- **monsieur Fabrice VOISIN**, chef du service technique, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et compétences les actes suivants :

- Bons de livraison.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 22 juin 2017.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-020

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à
monsieur Yohan BLONDEL directeur de cabinet de la
rectrice de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Yohan
BLONDEL directeur de cabinet de la rectrice de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation et notamment son article D.762-8 du code de l'éducation ;
- VU** décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 10 ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté rectoral du 24 août 2015 affectant monsieur Yohan BLONDEL, professeur d'éducation physique et sportive, au rectorat de l'académie de Créteil à partir du 1^{er} septembre 2015;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement du recteur ou de la secrétaire générale de l'académie de Créteil, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Yohan BLONDEL, directeur de cabinet,
à l'effet de signer, dans le cadre du programme 150 « formations supérieures et recherche universitaires » et du programme 231 « vie étudiante », les mandaterments des dépenses de fonctionnement suivantes :

les frais de déplacement et de réception du recteur,

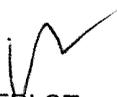
les dépenses liées au fonctionnement du logement de fonction du recteur.

ARTICLE 2: Le présent arrêté abroge l'arrêté du 2 mai 2017.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-003

Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature
aux
chefs d'établissements publics locaux d'enseignement
de l'académie de Créteil

**Arrêté du 21 février 2018 portant délégation de signature aux
chefs d'établissements publics locaux d'enseignement de l'académie de Créteil**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code de l'éducation, et notamment l'article R.911-89 ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- VU** le décret n°85-899 du 21 août 1985 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du ministère de l'éducation nationale, notamment son article 7 ;
- VU** le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU** le décret n°94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et ses établissements publics;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** la liste des chefs des établissements nommés dans l'académie de Créteil en annexe ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée aux chefs d'établissements publics locaux d'enseignement à l'effet de signer les actes de gestion ayant trait :

- Aux congés de maladie pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés pour maternité ou pour adoption et au congé de paternité pour les personnels titulaires, stagiaires et contractuels de leurs établissements ;
- Aux congés de solidarité familiale pour les personnels titulaires ou congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie pour les personnels stagiaires et contractuels.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté abroge l'arrêté du 19 janvier 2018.

ARTICLE 3 : La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil



Daniel AUVERLOT

Liste des chefs d'établissement 2017-2018

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
ACHOUR	NAJI	LYC LOUISE MICHEL	BOBIGNY
AFCHAR	FARID	CLG GEORGES POLITZER	LA COURNEUVE
AGUINALIN	PHILIPPE	CLG PIERRE-ANDRE HOUEL	ROMAINVILLE
AIT ELHANNA	MOHAMMED	LYC RENE CASSIN	LE RAINCY
ALAVOINE	PHILIPPE	CLG VAN GOGH	EMERAINVILLE
ALBARET	FRANCOIS	CLG EDOUARD HERRIOT	MAISONS ALFORT
ALCHOURROUN	PHILIPPE	LYC LOUISE MICHEL	CHAMPIGNY SUR MARNE
AMERI	YOUSSEF	CLG IQBAL MASIH	SAINT DENIS
AMGHAR	AICHA	LYC DU BOURGET	LE BOURGET
ANTUNES	FILIFE	CLG CLAUDE DEBUSSY	AULNAY SOUS BOIS
AOUN	AICHA	LP FREDERIC BARTHOLDI	SAINT DENIS
AQUILINA	FREDERIC	LYC JEAN MOULIN	TORCY
ARAB	ALI	LP ALFRED COSTES	BOBIGNY
ARAB	ALI	LP ANDRE SABATIER	BOBIGNY
ARAUJO	BEATRICE	CLG JEAN JAURES	PANTIN
ARPHAXAD	PAULETTE	CLG BARBARA	STAINS
ASTAR	EVELYNE	LP GUSTAVE EIFFEL	VARENNES SUR SEINE
ATTARI	ALLEL	CLG AIME ET EUGENIE COTTON	LE BLANC MESNIL
AUBERT	NATHALIE	CLG MOLIERE	IVRY SUR SEINE
AUGIER	FLORELLA	CLG JULES FERRY	JOINVILLE LE PONT
AUJARD	FLORIAN	LP JACQUES BREEL	CHOISY LE ROI
AYACHE	SYLVIE	CLG NICOLAS DE STAEL	MAISONS ALFORT
AYAD	PATRICK	CLG CAMILLE COROT	CHELLES
AYADI	HAYATT	LYC LEO LAGRANGE	BONDY
AZMI	RACHID	CLG HENRI IV	VAUJOURS
AZRAN	MARIANNE	CLG CLAUDE MONET	BUSSY ST GEORGES
BALLOUARD	STEPHANIE	CLG PIERRE BROSSOLETTE	MELUN
BARAILHE	ERIC	CLG ELSA TRIOLET	LE MEE SUR SEINE
BARBEAU	ANNIE	CLG LA CERISAIE	CHARENTON LE PONT
BARILLER	GHISLAINE	LYC EUGENIE COTTON	MONTREUIL
BARLE	JEAN-FRANCOIS	CLG FRANCOIS MITTERRAND	NOISY LE GRAND
BARON	CORINNE	CLG LA GUINETTE	VILLECRESNES
BAUDOIN	FABIENNE	CLG HENRI DUNANT	MEAUX
BAZIR	CHRISTINE	CLG MARIA CALLAS	COURTRY
BECHINI	MONGI	CLG RENE CASSIN	NOISY LE SEC
BECQUET	GILLES	CLG LA MARE AUX CHAMPS	VAUX LE PENIL
BEGOT	STEPHANE	CLG PAUL PAINLEVE	SEVRAN
BEN AMOR	HENDA	CLG DANIEL FERY	LIMEIL BREVANNES
BERNE	MARIE-CHRISTINE	LYC VAN DONGEN	LAGNY SUR MARNE
BERRADHIA	MOHAMED	CLG AMELEE DUNOIS	BOISSY ST LEGER
BERTHELOT	PATRICK	LYC FRANCOIS 1ER	FONTAINEBLEAU
BERTHELOT	PHILIPPE	CLG JEAN LURCAT	SAINT DENIS
BERTOCCHI	HERVE	CLG CONDORCET	PONTAULT-COMBAULT
BERTRAND	JEAN-POL	LYC MARCEL CACHIN	SAINT OUEIN
BESSE	HOURIA	CLG CAMILLE CLAUDEL	VILLEPINTE
BILLAUD	PASCALE	CLG CLEMENT GUYARD	CRETEIL
BILLERACH	STEPHANE	LYC PAUL DOUMER	LE PERREUX SUR MARNE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
BLOCH	SOPHIE	LPO DE CACHAN	CACHAN
BOBIN	JEAN-MICHEL	CLG PAUL LANGEVIN	ALFORTVILLE
BOBKIEWICZ	BRUNO	LYC PAUL ELUARD	SAINT DENIS
BOLLORE	PASCAL	LYC MARCELIN BERTHELOT	SAINT MAUR DES FOSSES
BOMATI	CORINNE	LYC JEAN VILAR	MEAUX
BONDU	JEAN	CLG LES CITES UNIES	COMBS LA VILLE
BONGRAND	VINCENT	CLG ERIC TABARLY	LES PAVILLONS SOUS BOIS
BONNAVAUD	CORINNE	CLG ROBERT BURON	NANDY
BONNE	ISABELLE	CLG LE CHAMPIVERT	CROUY SUR OURCQ
BONNET	CHRISTOPHE	CLG JULES FERRY	VILLENEUVE LE ROI
BORY	FRANÇOIS	CLG GEORGES BRAQUE	NEUILLY SUR MARNE
BOSCO	MARIE JOSEE	CLG PIERRE BROSSOLETTE	LE PERREUX SUR MARNE
BOT	KHADIDJA	CLG ROMAIN ROLLAND	TREMBLAY EN FRANCE
BOUCHER	RAPHAELLE	CLG LOUIS PASTEUR	CRETEIL
BOUDA	CHRISTIAN	LYC FREDERIC JOLIOT CURIE	DAMMARIE LES LYS
BOUGRIOT	CHRISTOPHE	CLG VASCO DE GAMA	SAINT PIERRE LES NEMOURS
BOURDON	JEAN-FRANCOIS	LYC FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU
BOURDON	JEAN-FRANCOIS	CLG FRANCOIS COUPERIN	FONTAINEBLEAU
BOURGOU	LOTFI	LP SIMONE WEIL	PANTIN
BOURRIENNE	CHRISTELLE	CLG JULES VALLES	VITRY SUR SEINE
BOUTET	CHRISTOPHE	LP CHARLES BAUDELAIRE	MEAUX
BOUTIER	RAOUL	LYC JEAN ZAY	AULNAY SOUS BOIS
BOUVIER	ALAIN	CLG LES 4 ARPENTS	LAGNY SUR MARNE
BOUZAD	SALIM	CLG JEAN DE BEAUMONT	VILLEMOMBLE
BRAULT	MARTINE	CLG DENECOURT	BOIS LE ROI
BRIVAL	DOMINIQUE	CLG PIERRE SEMARD	DRANCY
BROUZES	FREDERIC	LYC WOLFGANG AMADEUS MOZART	LE BLANC MESNIL
BRUERE	CHRISTINE	CLG PIERRE CURIE	BONDY
BRUGGEMANN	RENAUD	CLG LENAIN DE TILLEMONT	MONTREUIL
BURILLE	BENOIT	CLG PIERRE RONSARD	TREMBLAY EN FRANCE
CAHOUR	MARIE-AGNES	CLG DE L'EUROPE	CHELLES
CAILLE	BEATRICE	CLG LOUIS ARAGON	TORCY
CALISTI	JEAN	LYC D'ARSONVAL	SAINT MAUR DES FOSSES
CANDAU	ERIC	CLG LEON JOUHAUX	LIVRY GARGAN
CAPS	GILLES	LP JEAN-BAPTISTE CLEMENT	GAGNY
CARN	FRANCOIS	CLG GEORGES POLITZER	BAGNOLET
CARTON	CHRISTOPHE	LYC PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX
CARTON	CHRISTOPHE	LP PIERRE DE COUBERTIN	MEAUX
CARU	ALEXANDRE	CLG ROSA BONHEUR	LE CHATELET EN BRIE
CASSAN	JEANNE	CLG JEAN DE LA FONTAINE	LE MEE SUR SEINE
CATAYEE	OLIVIER	LP CLAUDE-NICOLAS LEDOUX	LES PAVILLONS SOUS BOIS
CHALAND	BEATRICE JEANNE	CLG DE LA PYRAMIDE	LIEUSAIN
CHALVET	JEAN-FRANC	CLG LE LUZARD	NOISIEL
CHAMBON	SOPHIE	CLG LES PRUNAIS	VILLIERS SUR MARNE
CHANE	GERARD	CLG BLAISE CENDRARS	BOISSY ST LEGER
CHANE	PATRICK	CLG PIERRE DE RONSARD	L'HAY LES ROSES
CHANE-WAI	SYLVIO	CLG EUGENE DELACROIX	ROISSY EN BRIE
CHANOZ	CECILE	CLG ROBERT DOISNEAU	DAMMARIE LES LYS
CHANTRY	CATHERINE	CLG FRANCOIS RABELAIS	VITRY SUR SEINE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
CHARBEY	LAURENCE	CLG WATTEAU	NOGENT SUR MARNE
CHARPENTIER	VALERIE	CLG JANUSZ KORCZAK	LIMEIL BREVANNES
CHASSEUR RIBIER	KATIA	LYC LEONARD DE VINCI	TREMBLAY EN FRANCE
CHATAUD	ALAIN	CLG ELSA TRIOLET	CHAMPIGNY SUR MARNE
CHAUVE	VALERIE	CLG MOLIERE	CHENNEVIERES SUR MARNE
CHAUVEAU	PHILIPPE	CLG CAMILLE PISSARRO	SAINT MAUR DES FOSSES
CHEFDHOTEL	FREDERIC	LYC DU GUE A TRESMES	CONGIS SUR THEROUANNE
CHELOUAH	MUSTAPHA	LP LOUISE MICHEL	EPINAY SUR SEINE
CHELZA	MARIO	CLG CHRISTINE DE PISAN	AULNAY SOUS BOIS
CHERRIER	DENIS	LYC CLEMENT ADER	TOURNAN EN BRIE
CHESNEAUX	OLIVIER	LYC MAURICE UTRILLO	STAINS
CHEVAUCHE	AGNES	CLG EVARISTE GALOIS	EPINAY SUR SEINE
CHEVAUCHERIE	CATHERINE	CLG PAUL VALERY	THIAIS
CHEVRIER	PATRICK	CLG STEPHANE HESSEL	SAINT GERMAIN SUR MORIN
CHIANALE	BORIS	CLG LOUIS BRAILLE	ESBLY
CHOUAMI	NADIA	CLG NICOLAS BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE
CLERC-VACHET	EVELYNE	LYC HECTOR BERLIOZ	VINCENNES
CLERC-VACHET	EVELYNE	CLG HECTOR BERLIOZ	VINCENNES
CLOZIER	MICHELE	CLG HIPPOLYTE REMY	COULOMMIERS
COGNET	JEAN ROCH	CLG JEAN MOULIN	CHEVILLY LARUE
COLAS	MARTIAL	CLG DE LA VALLEE	AVON
COLOMBO	CLAUDINE	CLG DIDIER DAURAT	LE BOURGET
CORAZZA	VERONIQUE	CLG ELSA TRIOLET	SAINT DENIS
CORTES	STEPHANE	CLG ROMAIN ROLLAND	CLICHY SOUS BOIS
COSTECALDE	CLAIRE	CLG PABLO NERUDA	PIERREFITTE SUR SEINE
COSTES	PASCAL	LYC URUGUAY FRANCE	AVON
COTTIN	CHRISTOPHE	LP LOUIS LUMIERE	CHELLES
COULON	CLAUDE	LYC ETIENNE BEZOUT	NEMOURS
COURDES-BOURGEOIS	COLETTE	LP GOURDOU-LESEURRE	SAINT MAUR DES FOSSES
CULIOLI	MARIE-CHRISTINE	LYC GASTON BACHELARD	CHELLES
CYPRIA CELMA	CHRISTIANE	CLG ANATOLE FRANCE	DRANCY
DABERT	THIERRY	CLG LEONARD DE VINCI	SAINT THIBAUT DES VIGNES
DACHICOURT	MARIE-THERESE	CLG EMILE CHEVALLIER	SOUPPES SUR LOING
DACHICOURT	MARIE-THERESE	CLG PIERRE ROUX	CHÂTEAU-LANDON
DAL CAPPELO	SABINE	CLG ROSA PARKS	GENTILLY
DALMAS	VINCENT	CLG JEAN JAURES	MONTFERMEIL
DANGLES	MICHELE	CLG JEAN-BAPTISTE CLEMENT	DUGNY
DANOUN	NATHALIE	CLG PARC DES TOURELLES	CLAYE SOUILLY
DARQUIER	NICOLE	CLG DE LA PLEIADE	SEVRAN
DAVID	ATHENA	LP ARTHUR RIMBAUD	LA COURNEUVE
DAVID	ATHENA	LP DENIS PAPIN	LA COURNEUVE
DAVID	LUCAS	CLG LES TOURNELLES	VILLIERS SAINT GEORGES
DE AGUIAR	VERONIQUE	CLG JULES FERRY	MAISONS ALFORT
DE LURI	LYDIE	LYC NICOLAS-JOSEPH CUGNOT	NEUILLY SUR MARNE
DE PAZ	EVENCIO	CLG LAVOISIER	PANTIN
DE SAULCES LARIVIERE	XAVIER	LYC CHARLOTTE DELBO	DAMMARTIN EN GOELE
DE SOUSA	ISABELLE	CLG WILLY RONIS	CHAMPIGNY SUR MARNE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
DEL MEDICO	PHILIPPE	CLG MARCELIN BERTHELOT	MONTREUIL
DELABORDE	GENEVIEVE	LP VAL DE BIEVRE	GENTILLY
DELATTRE	LAURE	CLG HENRI WALLON	SAVIGNY LE TEMPLE
DELFAU	EVELYNE	LYC BLAISE PASCAL	VILLEMOMBLE
DELIAVAL	FABRICE	CLG MONTHETY	PONTAULT-COMBAULT
DENOMME	LAURENT	CLG LOUISE MICHEL	FAREMOUTIERS
DEPREZ	LAURENT	LP ANTONIN CAREME	SAVIGNY LE TEMPLE
DESLANDRES	PHILIPPE	LYC LA FAYETTE	CHAMPAGNE SUR SEINE
DESMOTREUX	AGNES	CLG DU CENTRE AIME CESAIRE	VILLEJUIF
DESPINS	FRANCOIS	CLG ALBERT CRON	LE KREMLIN BICETRE
DESTAS	ANTONIA	LYC BLAISE PASCAL	BRIE COMTE ROBERT
DEUVE	CHRISTINE	CLG MARCEL CACHIN	LE BLANC MESNIL
DEVILLERS-BRAUN	VALERY	LPO PLAINE COMMUNE	SAINT DENIS
DIEUDONNE	PASCAL	CLG PIERRE WECZERKA	CHELLES
DILLENCHNEIDER	FRANCOIS	CLG GABRIEL PERI	AUBERVILLIERS
DJAFFAR	NAJOIE	CLG DE L'EUROPE	DAMMARTIN EN GOELE
DJARIAN	MICHEL	LYC FRANCOIS MANSART	SAINT MAUR DES FOSSES
DJIMADOUM	DANIEL	LYC JACQUES AMYOT	MELUN
DJIMADOUM	DANIEL	CLG JACQUES AMYOT	MELUN
DONCQUE	PASCAL	CLG JACQUES MONOD	VILLEPARISIS
DORGERE	RALPH	CLG LE GRAND PARC	CESSON
DRAPPIER	JEAN-CHRISTOPHE	LYC ANDRE BOULLOCHE	LIVRY GARGAN
DRIDI	SOPHIE	LYC ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE
DUBOIS	ANNIE CLAUDINE	CLG PAUL KLEE	THIAIS
DUFAU	CHRISTINE	CLG LA MAILLIERE	LOGNES
DUPOISOT	SOPHIE	LYC MARCELIN BERTHELOT	PANTIN
DUPUCH	OLIVIER	CLG JEAN VILAR	LA COURNEUVE
DURANT	ALAIN	LYC JEAN MOULIN	LE BLANC MESNIL
DUROS	PATRICK	LYC INTERNATIONAL	NOISY LE GRAND
EKETE	LEON	CLG FRANCOISE DOLTO	VILLEPINTE
ERICHOT	NICOLE	CLG MADAME DE SEVIGNE	GAGNY
ERIPRET	MYRIAM	LYC FLORA TRISTAN	MONTEREAU-FAULT-YONNE
ERRACHIDI	KARIMA	CLG ALBERT CAMUS	NEUILLY SUR MARNE
EUDES	FABIEN	LP THEODORE MONOD	NOISY LE SEC
FACCENDA	ALINE	CLG ALBERT SCHWEITZER	CRETEIL
FANJUL	SYLVANE	CLG SAINT EXUPERY	ROSNY SOUS BOIS
FAVIER	DOMINIQUE	LYC JEHAN DE CHELLES	CHELLES
FERET	FRANCK	CLG ALBERT CAMUS	ROSNY SOUS BOIS
FERLY	FREDERIQUE	LP CAMILLE CLAUDEL	VITRY SUR SEINE
FERRARI	ROSELINE	CLG GEORGES POLITZER	IVRY SUR SEINE
FERRARI	CORINNE	CLG GEORGES BRASSENS	SAINT MARD
FERREIRA	JUDITE	CLG HENRI CAHN	BRY SUR MARNE
FICARA BROSSARD	VALERIE	LYC EMILIE DU CHATELET	SERRIS
FIX	NICOLAS	LYC HENRI WALLON	AUBERVILLIERS
FIX	NICOLAS	CLG HENRI WALLON	AUBERVILLIERS
FLORET	LIANE	CLG GUY MOCQUET	VILLEJUIF
FONKING	EMMANUEL	CLG LES MAILLETES	MOISSY CRAMAYEL
FONT Y BOSCH	CATHERINE	LYC GEORGES BRASSENS	VILLEPINTE
FORTIN	PASCAL	CLG LES CAPUCINS	MELUN
FOUBERT	CHRISTOPHE	LYC EUGENE DELACROIX	DRANCY

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
FOUBERT	CHRISTOPHE	LYC PAUL LE ROLLAND	DRANCY
FOUGERE	SOLANGE	CLG ROBERT DOISNEAU	CLICHY SOUS BOIS
FOUQUES	JEAN-FRANCOIS	LYC PABLO PICASSO	FONTENAY SOUS BOIS
FOURESTIER	PASCAL	LYC EUGENE HENAFF	BAGNOLET
FRAIOLI	STEPHANE	LYC CHARLES DE GAULLE	LONGPERRIER
FRANCLET	KARINE	CLG MICHELET	SAINT OUEN
FRANCOIS	THIERRY	CLG PIERRE DE RONSARD	SAINT MAUR DES FOSSES
FREZAL	MARTINE	CLG FREDERIC ET IRENE JOLIOT CURIE	FONTENAY SOUS BOIS
FRIAUD	FRANCOIS	CLG PAUL ELUARD	MONTEREAU-FAULT-YONNE
GAIDOU-KHEMIRI	BRIGITTE	CLG PAUL ELUARD	MONTREUIL
GALLEN	CLARISSE	CLG JEAN CHARCOT	FRESNES
GALLERAND	REGIS	LYC JACQUES BREL	LA COURNEUVE
GARCIA-RECIO	EDOUARDO	CLG NICOLAS FOUQUET	MORMANT
GASTINEAU	FRANCK	CLG ROSA LUXEMBURG	AUBERVILLIERS
GAUDY	JEAN-FRANCOIS	LP PAUL BERT	MAISONS ALFORT
GAUTHIER	FREDERIC	CLG ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE
GAY	FREDERIC	LYC FRANCOIS ARAGO	VILLENEUVE SAINT GEORGES
GETTLIFFE	RENAUD	CLG RENE BARTHELEMY	NANGIS
GHANTY	KARINE	CLG LA BOETIE	MOISSY CRAMAYEL
GIACOBBI	PHILIPPE	LYC LOUIS ARMAND	NOGENT SUR MARNE
GIAI-BRUEI	STEPHANE	CLG LES HYVERNEAUX	LESIGNY
GIOVACCHINI	MARTINE	LYC DE LA MARE CARREE	MOISSY CRAMAYEL
GIRARD	CHRISTINE	CLG EDMOND NOCARD	SAINT MAURICE
GLEIZE	JEAN-PIERRE	CLG JEAN PERRIN	VITRY SUR SEINE
GLOMERON	CHRISTIAN	LYC JEAN ROSTAND	VILLEPINTE
GOBETTI	DOMINIQUE	LYC FRANCOIS RABELAIS	DUGNY
GRACIA GARCIA	JOSE MANUEL	CLG PAUL ELUARD	BONNEUIL SUR MARNE
GRAGNIC	FLORENT	CLG BEAU SOLEIL	CHELLES
GRASSER	JEAN-FRANCOIS	LYC VOILLAUME	AULNAY SOUS BOIS
GRIFFOUL	PASCAL	LYC CHRISTOPHE COLOMB	SUCY EN BRIE
GROHAN	PATRICK	CLG JEAN VILAR	VILLETANEUSE
GUEROULT LORENZINI	ISABELLE	LP LA SOURCE	NOGENT SUR MARNE
GUIGNOLET	JOEL	CLG INTERNATIONAL	NOISY LE GRAND
GUIGO CRENN	MURIEL	LP ARMAND GUILLAUMIN	ORLY
GUIGUE	ARNAUD	LYC EDOUARD BRANLY	CRETEIL
GUILLARD	MARC	LYC EMILY BRONTE	LOGNES
GUILLAUME	MARIE-HELENE	CLG JACQUES-YVES COUSTEAU	BUSSY ST GEORGES
GUILLEY	CORINNE	CLG GERARD PHILIPPE	VILLEPARISIS
GUILLIEN	NATHALIE	LYC BLAISE CENDRARS	SEVRAN
GUINDOLET	DOMINIQUE	CLG PABLO PICASSO	CHAMPS SUR MARNE
GUINIER	MARLENE	LYC AUGUSTE BLANQUI	SAINT OUEN
GUYON	LYDIE	CLG LES CLOSEAUX	RUNGIS
HACHEMI	LAURENT	CLG JACQUES PREVERT	LORREZ LE BOCAGE PREAUX
HADDOUCHI	SAID	CLG SIMONE VEIL	AULNAY SOUS BOIS
HAMROUNI	DIAMILA	CLG JACQUES PREVERT	NOISY LE GRAND
HERAUD	JEAN-LUC	LYC SAMUEL DE CHAMPLAIN	CHENNEVIERES SUR MARNE
HERRMANN	LILIAN	CLG ALFRED SISLEY	MORET SUR LOING
HESME-PINON	MARIE	CLG PIERRE BROSSOLETTE	VILLENEUVE SAINT GEORGES

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
HEUZE	THOMAS	CLG LUCIE AUBRAC	VILLETANEUSE
HMIDY	ABDERRAHMAN	LYC PIERRE BROSOLETTTE	LE KREMLIN BICETRE
HONORE	RICHARD	CLG CHARLES PEGUY	VERNEUIL L ETANG
HUMBERT	VERONIQUE	CLG HENRI WALLON	IVRY SUR SEINE
HUME	ANNE-ANDREE	CLG JEAN LOLIVE	PANTIN
IZZET	ALAIN	CLG EUGENE CHEVREUL	L'HAY LES ROSES
JANNOT	PASCALE	CLG JACQUES OFFENBACH	SAINT MANDE
JASMIN	JEAN-CLAUDE	CLG JEAN MACE	VILLENEUVE LE ROI
JEANNEROD	FREDERIQUE	LYC PIERRE MENDES-FRANCE	SAVIGNY LE TEMPLE
JETIN	CLAUDINE	CLG VICTOR HUGO	CACHAN
JEUNE	MAXIME	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	LE PRE ST GERVAIS
JOCK	GERARD	LYC EUGENE DELACROIX	MAISONS ALFORT
JOSEPH ANGELIQUE	ALAIN	CLG LES MOUSSEAUX	VILLEPINTE
JOUBERT	CLAUDE	CLG INTERNATIONAL	FONTAINEBLEAU
JOURNEE	AURELIE	CLG FABIEN	SAINT DENIS
JOYEUX	KATIA	LP BENJAMIN FRANKLIN	LA ROCHETTE
JUSTIN-NAJMAN	NATHALIE	CLG JEAN VIGO	EPINAY SUR SEINE
KAPFER	CATHERINE	LYC LANGEVIN-WALLON	CHAMPIGNY SUR MARNE
KAUFMANN	LAURENT	CLG COLONEL FABIEN	MONTREUIL
KERBER	MARTINE	LYC LEON BLUM	CRETEIL
KIEKEN	HELENE	CLG GEORGE SAND	MOUROUX
KOCH	CORINE	LYC L'HORTICULTURE ET PAYSAGE	MONTREUIL
KONTE	AISSETOU	CLG ROGER MARTIN DU GARD	EPINAY SUR SEINE
KPATINDE	MARYLINE	CLG JULES VALLES	CHOISY LE ROI
KREBIS	JAMILA	CLG KARL MARX	VILLEJUIF
LADER	YANNICK	CLG CONDORCET	MAISONS ALFORT
LADRIERE	CELINE	CLG GEORGES BRASSENS	BRIE COMTE ROBERT
LAGIERE	VALERIE	CLG FRANCOISE GIROUD	VINCENNES
LAJAUNIE	FABIENNE	LYC GERARD DE NERVAL	NOISIEL
LAJAUNIE	FABIENNE	LYC RENE CASSIN	NOISIEL
LALIVE	JULIEN	LYC JOHANNES GUTENBERG	CRETEIL
LAMANDE	STEPHANIE	CLG PAUL BERT	CACHAN
LAMBERT	JEAN-LUC	CLG JEAN WIENER	CHAMPS SUR MARNE
LAMBLIN	MARIE-NOELLE	LYC GUILLAUME APOLLINAIRE	THIAIS
LAMMENS	MARTINE	LYC ROMAIN ROLLAND	IVRY SUR SEINE
LAPLACE	LAURENT	CLG JEAN MOULIN	PONTAULT-COMBAULT
LAROUZEE	JEAN-FRANCOIS	CLG EDOUARD HERRIOT	LIVRY GARGAN
LARRIEU	STEPHANE	LYC SUGER	SAINT DENIS
LASRI	DJAMILA	CLG PAUL BERT	DRANCY
LAURENT	JEAN-MARC	CLG FREDERIC CHOPIN	MELUN
LAURENT	PATRICIA	CLG FERNANDE FLAGON	VALENTON
LE BOULCH	JEAN-FRANCOIS	EREA LEOPOLD BELLAN	CHAMIGNY
LE COZ	PHILIPPE	LYC OLYMPE DE GOUGES	NOISY LE SEC
LE GAC	CORINNE	CLG JEAN JAURES	SAINT OUEN
LE GALLOUDEC	PATRICIA	LYC SONIA DELAUNAY	CESSON
LE GUILLOU	JEROME	LYC ANTOINE DE SAINT EXUPERY	CRETEIL
LEBAS	HELENE	CLG JEAN-PIERRE TIMBAUD	BOBIGNY
LEBOEUF	SEBASTIEN	CLG JEAN MOULIN	LA QUEUE EN BRIE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
LECLERE	CARINE	CLG LA PLAINE DES GLACIS	LA FERTE SOUS JOUARRE
LEFORESTIER	ISABELLE	CLG JOSEPH LAKANAL	VITRY SUR SEINE
LEFORT	MARC	CLG JEAN-JACQUES ROUSSEAU	OTHIS
LEGER	STEPHANE	CLG GEORGES BRASSENS	SANTENY
LEGROS	PHILIPPE	CLG LA COURVILLE	SAINT DENIS
LEIGNEL	MARIE PIERRE	CLG SAINT EXUPERY	NOISY LE GRAND
LEJOUR	VIRGINIE CLAUDE	CLG SAINT LOUIS	LIEUSAIN
LEMAIRE	CECILE	CLG ANTOINE DE SAINT EXUPERY	FRESNES
LENOBLE	CHRISTELLE	CLG RENE DESCARTES	TREMBLAY EN FRANCE
LENOBLE	VALERY	LYC GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE LE ROI
LENOBLE	VALERY	CLG GEORGES BRASSENS	VILLENEUVE LE ROI
LEROUX	FREDDY	CLG ARTHUR CHAUSSY	BRIE COMTE ROBERT
LEROUX	WILLY	CLG NICOLAS TRONCHON	SAINT SOUPPLETS
LEVY	CATHERINE	LYC MARTIN LUTHER KING	BUSSY ST GEORGES
LEYENDECKER	LAURENCE	LYC LE CORBUSIER	AUBERVILLIERS
LEYMARIE	BERNARD	LP HELENE BOUCHER	TREMBLAY EN FRANCE
LHARDY	FRANCOIS	ERPD HENRI GEOFFROY	SAINT MAMMES
LIBERT	LAURENCE	LYC LA TOUR DES DAMES	ROZAY EN BRIE
LIONNET	PASCAL	CLG PIERRE DE MONTEREAU	MONTEREAU-FAULT-YONNE
LOCICIRO	BERNARD	LPO DE COULOMMIERS	COULOMMIERS
LONGUET	DOMINIQUE	CLG JEAN JAURES	VILLEPINTE
LOPES	MANUEL	CLG LOUIS BLANC	SAINT MAUR DES FOSSES
LORANT	OLIVIER	CLG JACQUES PREVERT	NOISY LE SEC
LORANT-ZOEL	ANNE CAROLINE	CLG PABLO NERUDA	GAGNY
LUBERT	DOROTHEE	EREA FRANCOIS CAVANNA	NOGENT SUR MARNE
LULIN	SARRAH	CLG ANNE FRANK	BUSSY ST GEORGES
LUNET	REMI	LYC MAXIMILIEN PERRET	ALFORTVILLE
MAATOUK	HASSAN	CLG SIMONE DE BEAUVOIR	CRETEIL
MACHET	MARIE-ANNE	CLG LE BOIS DE L'ENCLUME	TRILPORT
MAGAUD	MARC	LYC EVARISTE GALOIS	NOISY LE GRAND
MAILLIET	JEAN-FRANCOIS	CLG ERIK SATIE	MITRY-MORY
MAISONNAVE	CELINE	CLG LOUIS ISSAURAT	CRETEIL
MAITRET	THOMAS	CLG LE SEGRAIS	LOGNES
MAKHLOUK	ABDERRAHIM	CLG ELSA TRIOLET	VARENNES SUR SEINE
MALMBERG	NATHALIE	CLG ALFRED SISLEY	L'ILE SAINT DENIS
MALOSSE MICHEA	ISABELLE	CLG ALBERT CAMUS	LE PLESSIS TREVISE
MAMINO	HERVE	CLG DORA MAAR	SAINT DENIS
MANGION	FRANCK	CLG LES TILLEULS	CLAYE SOUILLY
MANSENCAL	ERIC	LYC THIBAUT DE CHAMPAGNE	PROVINS
MARAND	GILLES	CLG JEAN MACE	FONTENAY SOUS BOIS
MARAVAL	JULIEN	LYC SOURDUN	PROVINS
MARAVAL	SABAH	CLG PIERRE ET MARIE CURIE	VILLIERS SUR MARNE
MARECHAL	MICHELE	LYC CAMILLE CLAUDEL	PONTAULT-COMBAULT
MARIS	BRUNO	LYC GEORGE SAND	LE MEE SUR SEINE
MARIUS-BERTILLE	MURIELLE	CLG FEDERICO GARCIA LORCA	SAINT DENIS
MARLIN	STEPHANE	LYC CHARLES DE GAULLE	ROSNY SOUS BOIS
MARON	CATHERINE	CLG L'ARCHE GUEDON	TORCY
MARQUEZ	VERONIQUE	LYC EDOUARD BRANLY	NOGENT SUR MARNE
MARQUEZ	VERONIQUE	CLG EDOUARD BRANLY	NOGENT SUR MARNE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
MARTINELLI-DELVAS	RITA	CLG VICTOR SCHOELCHER	TORCY
MARZOUK	FATIMA	CLG JEAN LURCAT	VILLEJUIF
MASSON	GERALDINE	LP JACQUES PREVERT	COMBS LA VILLE
MASSON	CHRISTOPHE	CLG LES CREUSOTTES	VILLENEUVE SUR BELLOT
MAUCANDE	PASCALE	CLG ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	VINCENNES
MEDINA	JACQUES	CLG MON PLAISIR	CRECY LA CHAPELLE
MEHOU LOKO	ANNIE	CLG DU PARC	SUCY EN BRIE
MEIMOUN LE NORGANT	EMMA	CLG ALBERT CAMUS	THIAIS
MENANT	NICOLAS	CLG VICTOR HUGO	NOISY LE GRAND
MERCIER	BRUNO	CLG REPUBLIQUE	BOBIGNY
MERCY	STEPHANE	CLG PIERRE DE GEYTER	SAINT DENIS
MERIO	CHRISTINE	CLG JEAN PERRIN	LE KREMLIN BICETRE
MERLET	THIERRY	CLG BROSOLETTTE	BONDY
MERLIN	MYRIAM	CLG LUCIE AUBRAC	CHAMPIGNY SUR MARNE
MERLINI	JOELLE	CLG JEAN VILAR	VERT SAINT DENIS
MERMIER	SILVIO	LYC LES PANNEVELLES	PROVINS
METTOUT	SOPHIE	CLG MARIE LAURENCIN	OZOIR LA FERRIERE
METZDORFF	ERIC	LYC LUCIE AUBRAC	PANTIN
MEUNIER	SANDRA	CLG JEAN MOULIN	AUBERVILLIERS
MEUNIER	MARTINE	CLG ANCEAU DE GARLANDE	ROISSY EN BRIE
M'HAMDI	RADOUANE	CLG EVARISTE GALOIS	SEVRAN
MICHEL	ALINE	CLG GROUPE ANATOLE-FRANCE	LES PAVILLONS SOUS BOIS
MICHEL	ALAIN	LP AUGUSTE PERDONNET	THORIGNY SUR MARNE
MILVILLE	KARINNE	CLG GUSTAVE COURBET	PIERREFITTE SUR SEINE
MINIOTTI	FRANCK	CLG PARC FROT	MEAUX
MONCEY	THIERRY LIONEL	CLG HENRI SELLIER	BONDY
MONDIES	CHRISTOPHE	CLG DORVAL	ORLY
MONNIN	NATHALIE	CLG LOUISE MICHEL	CLICHY SOUS BOIS
MORALES	CHRISTINE	CLG ROLAND GARROS	VILLENEUVE SAINT GEORGES
MOREAU	PATRICK	CLG LUCIEN CEZARD	FONTAINEBLEAU
MORFAN	SERGE	LYC MONTALEAU	SUCY EN BRIE
MOUTAOUADHIA	EL HOUSSINE	LP JEAN-PIERRE TIMBAUD	AUBERVILLIERS
MOYSAN	VIRGINIE	CLG LUCIE AUBRAC	LIVRY GARGAN
MUCHA	EMMANUELLE	CLG GEORGE SAND	CREGY LES MEAUX
MUZYKA	NICOLE	CLG JULES VERNE	PROVINS
NAHAR	MOHAMED	CLG NELSON MANDELA	LE BLANC-MESNIL
NDIAYE	MADIOP-MALICK	CLG JOLIOT CURIE	STAINS
NEBOUT	GENEVIEVE	CLG JOSEPHINE BAKER	SAINT OUEN
NICOLAS	PHILIPPE	LYC CHARLES LE CHAUVE	ROISSY EN BRIE
NICOLINO	CLAUDINE	CLG JEAN ROSTAND	BRAY SUR SEINE
NIMESKERN	LAURENT	LYC JACQUES FEYDER	EPINAY SUR SEINE
NIVOIS	MICHELE	LYC SIMONE SIGNORET	VAUX LE PENIL
NIZOU	MARC	LP LE CHAMPS DE CLAYE	CLAYE SOUILLY
NOBECOURT	SOPHIE	CLG GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE
NOEL	GILLES	LYC HONORE DE BALZAC	MITRY-MORY
NYOBE	NATHALIE	CLG EUGENE CARRIERE	GOURNAY SUR MARNE
ODOU	SANDRINE	CLG CAMILLE SAINT SAENS	LIZY SUR OURCQ
OGOR	YVES	CLG JEAN JAURES	BROU SUR CHANTEREINE
OLIEL	MICHEL	CLG MARIE CURIE	LES LILAS

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
OLLITRAULT	JEAN-LUC	CLG GEORGES POLITZER	MONTREUIL
ORDONEZ	PIERRE	CLG LOUIS PASTEUR	VILLEJUIF
ORGEVAL	PHILIPPE	CLG DIDEROT	AUBERVILLIERS
ORGEVAL	PHILIPPE	LYC D'ALEMBERT	AUBERVILLIERS
OSSET	LAURENCE	CLG LE MOULIN A VENT	THORIGNY SUR MARNE
OUAFI	SAID	CLG LA ROCHEFOUCAULD	LA FERTE SOUS JOUARRE
OZERAY	NICOLE	LYC ALFRED NOBEL	CLICHY SOUS BOIS
PALLARD	DAMIEN	CLG THEODORE MONOD	GAGNY
PASPIRE	GINA	CLG PIERRE SEMARD	BOBIGNY
PASTOR	GUY	CLG JEAN DES BARRES	OISSERY
PATOLE	MARIE-BRIGITTE	CLG MARCEL RIVIERE	LAGNY SUR MARNE
PECH	SYLVAIN	CLG LES BLES D'OR	BAILLY ROMAINVILLIERS
PELEGRIN	CARINE	CLG LIBERTE	DRANCY
PELLEGRINO	PHILIPPE	LYC ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE
PEPINSTER	SABINE	CLG PLAISANCE	CRETEIL
PERIER-SCHIANO	AGNES	LYC LIBERTE	ROMAINVILLE
PEROZENI-RAVIER	LAETITIA	CLG ELSA TRIOLET	LE MEE SUR SEINE
PERRON	YANNICK	LP MADELEINE VIONNET	BONDY
PERRON	SYLVIE	LYC ROBERT SCHUMAN	CHARENTON LE PONT
PERRON	PASCALE	CLG LES AULNES	COMBS LA VILLE
PETIT	PASCALE	CLG TRAVAIL LANGEVIN	BAGNOLET
PEYRONNEAUD	GERALDINE	CLG LIBERTE	CHEVILLY LARUE
PICARDA	DANIEL	CLG GERARD PHILIPPE	OZOIR LA FERRIERE
PICARD-BOUTET	CHRISTELLE	CLG MARAIS DE VILLIERS	MONTREUIL
PICHERIE	ALEX	CLG JORISSEN	DRANCY
PIESSE	DIDIER	LYC HENRI BECQUEREL	NANGIS
PIETTE	ISABELLE	CLG GEORGES POLITZER	DAMMARE LES LYS
PLANCHARD	SYLVIE	EREA STENDHAL	BONNEUIL SUR MARNE
PLANES	MARIE-CHRISTINE	CLG HUTINEL	GRETZ ARMAINVILLIERS
PLANTELIN	ERICK	CLG GUSTAVE MONOD	VITRY SUR SEINE
POILVET	NATHALIE	CLG ANTOINE DE SAINT-EXUPERY	ORMESSON SUR MARNE
POIRIER	HUGUES	CLG LANGEVIN WALLON	ROSNY SOUS BOIS
POLI	JEAN-MARIE	LP JEAN MOULIN	VINCENNES
POREE	KARINE	CLG NICOLAS BOILEAU	CHENNEVIERES SUR MARNE
PORTIER	LAURENCE	CLG JACQUES PREVERT	REBAIS
POTEAUX	BLANDINE	LYC PAUL ROBERT	LES LILAS
POUMIER	MICHELE	CLG JEAN ZAY	BONDY
PRUVOST	CLAUDE	CLG HENRI BARBUSSE	ALFORTVILLE
PUAULT	YVELINE	LP JEAN MACE	CHOISY LE ROI
QUILFEN	JEAN-FRANÇOIS	CLG LOUIS ARMAND	SAVIGNY LE TEMPLE
RABAZA	ERIC	CLG ROBERT DESNOS	ORLY
RAMON	HELENE	CLG JEAN-BAPTISTE COROT	LE RAINCY
RANDON	JACQUELINE	CLG MADELEINE RENAUD	SERRIS
RANUCCI	SEBASTIEN	LYC PAULINE ROLAND	CHEVILLY LARUE
RAVARY	ERIC	CLG AUGUSTE DELAUNE	BOBIGNY
REA	DAVID	CLG CESARIA EVORA	MONTREUIL
REBOUT	VERONIQUE	LP ARISTIDE BRIAND	LE BLANC MESNIL
REGNIER LELONG	VALERIE	CLG LELORGNE DE SAVIGNY	PROVINS
REINA	STEPHANE	LYC DARIUS MILHAUD	LE KREMLIN BICETRE
RENAUD	EMMANUELLE	CLG PASTEUR	VILLEMOMBLE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
RENAULD	DANIELE	CLG DE LA DHUIS	NANTEUIL LES MEAUX
RESNAIS	FRANCOIS	CLG ROBESPIERRE	EPINAY SUR SEINE
REYNIER	JEAN-HENRI	CLG JEAN MOULIN	NEUILLY PLAISANCE
REZANA	NADIA	CLG DU MONTOIS	DONNEMARIE DONTILLY
RIBES	SYLVIE	CLG ANDRE MALRAUX	MONTEREAU-FAULT-YONNE
RICCI	SILVANO	LYC ALBERT SCHWEITZER	LE RAINCY
ROBINEL	EVELYNE	LP GABRIEL PERI	CHAMPIGNY SUR MARNE
RODRIGUES	SERGE	LYC GEORGES CLEMENCEAU	VILLEMOMBLE
RODRIGUEZ	STEPHANIE	CLG GERARD PHILIPPE	AULNAY SOUS BOIS
ROHRBACH	REMY	LYC MARX DORMOY	CHAMPIGNY SUR MARNE
ROHRBACH	MARYSE	CLG ADOLPHE CHERIOUX	VITRY SUR SEINE
ROLAND	WILFRID	CLG DULCIE SEPTEMBER	ARCUEIL
ROMANOW DIT ROMAN	PATRICK	CLG MADAME DE LA FAYETTE	COULOMMIERS
ROSAMBERT	CORINNE	CLG JACQUELINE DE ROMILLY	MAGNY LE HONGRE
ROUCHERAY	ROLAND	CLG DE LATTRE	LE PERREUX SUR MARNE
ROUGIER	BRUNO	CLG LE VIEUX CHENE	CHESSY
ROUX-BERGER	FLORIANE	CLG MARIE CURIE	PROVINS
RUSE	CYBELE AGNES	LYC APPLICATION DE L'ENNA	SAINT DENIS
RUSIN	JACQUES	CLG AMEDEE LAPLACE	CRETEIL
SAFFAR	ISABELLE	CLG VICTOR HUGO	CRETEIL
SALANON	CODJO	CLG LEON BLUM	ALFORTVILLE
SAMPEDRO-ROSER	ELVIRE	LYC FREDERIC MISTRAL	FRESNES
SAOUCCHA	AZZEDDINE	CLG PABLO PICASSO	MONTFERMEIL
SARRAZIN	NATHALIE	CLG DESCARTES	LE BLANC MESNIL
SAUR	FREDERIC	CLG JACQUELINE DE ROMILLY	LE BLANC MESNIL
SAVARD	LAURENCE	CLG DANIELLE CASANOVA	VITRY SUR SEINE
SAVRE	GILLES	LYC HENRI MOISSAN	MEAUX
SCELLIER	SYLVAIN	LP LINO VENTURA	OZOIR LA FERRIERE
SCHACHTEL	VIRGINIE	LYC JEAN MACE	VITRY SUR SEINE
SCHIANO	PHILIPPE	CLG PAUL LANGEVIN	MITRY-MORY
SCHLEGEL	ERIC	LYC FLORA TRISTAN	NOISY LE GRAND
SEBILLE	CHRISTELE	CLG DE MONTEVRAIN	MONTEVRAIN/SERRIS
SEMPERE	VINCENT	LYC CONDORCET	MONTREUIL
SEMPERE	VINCENT	LP CONDORCET	MONTREUIL
SI AMER	PHILIPPE	CLG LE PARC	SAINT MAUR DES FOSSES
SIBAUD	FRANCOISE	CLG JEAN CAMPIN	LA FERTE GAUCHER
SIGNORET	CHRISTINE	CLG DU FORT	SUCY EN BRIE
SLIMANI	FATIMA	CLG EMILE ZOLA	CHOISY LE ROI
SOILLEUX	MATHILDE	CLG PAUL LANGEVIN	DRANCY
SOLA	PHILIPPE	CLG GUSTAVE COURBET	ROMAINVILLE
SOLIBIEDA	MURIEL	LYC HENRI SELLIER	LIVRY GARGAN
SOUBRANE	LAURENT	LP JEAN MOULIN	ROSNY SOUS BOIS
SOUKLANIS	DIDIER	CLG ARTHUR RIMBAUD	NEMOURS
SOUKLANIS	DIDIER	CLG HONORE DE BALZAC	NEMOURS
SOUMAH	SYLVIE	CLG JULES FERRY	VILLENEUVE SAINT GEORGES
SPARAGANO	FRANCOIS	CLG JEAN MOULIN	MONTREUIL
STEIN	CLARISSE	CLG JEAN CHARCOT	JOINVILLE LE PONT
STEIN	CLARISSE	CLG DECROLY	SAINTE MANDE

NOM	PRÉNOM	ÉTABLISSEMENT	COMMUNE
STIEN	JEAN-LOUIS	CLG VICTOR HUGO	AULNAY SOUS BOIS
STOQUE	RACHEL	CLG PABLO NERUDA	STAINS
SURET	LAURENT	CLG ALBERT CAMUS	MEAUX
SURSIN	THIERRY	LYC GUSTAVE EIFFEL	GAGNY
SZABO	JEAN-PHILIPPE	CLG FRANCOIS VILLON	SAINT FARGEAU PONTIERRY
SZCZESNY	DOMINIQUE	CLG BEAUMARCHAIS	MEAUX
TADDEI	CLAUDE	CLG GEORGES BRASSENS	SEVRAN
TAFFANEL	FABRICE	CLG HENRI BARBUSSE	SAINT DENIS
TALL	YASMINA	CLG RAYMOND POINCARÉ	LA COURNEUVE
TAMAIN	SYLVIE	LP MICHELET	FONTENAY SOUS BOIS
TAPIA	ANNE-MARIE	CLG LA GRANGE DU BOIS	SAVIGNY LE TEMPLE
TAVERDET	ANNE	LYC GUILLAUME BUDE	LIMEIL BREVANNES
TAVERNIER	ALAIN	CLG HONORE DE BALZAC	NEUILLY SUR MARNE
TESSON	MIGUEL	CLG PABLO NERUDA	AULNAY SOUS BOIS
TEXIER	PASCAL	CLG CHRISTINE DE PISAN	PERTHES
THIEBOT	CHRISTINE	LYC JEAN JAURES	MONTREUIL
THIEBOT	CHRISTINE	CLG JEAN JAURES	MONTREUIL
THOMAS	MARIE	CLG VICTOR DURUY	FONTENAY SOUS BOIS
THORAVAL	VALERIE	CLG JEAN-BAPTISTE VERMAY	TOURNAN EN BRIE
TISSIER	FREDERIC	CLG SIMONE VEIL	MANDRES LES ROSES
TORRES	MARIE-THERESE	CLG CLOS SAINT VINCENT	NOISY LE GRAND
TOURNIER	SUZANNE	CLG STEPHANE MALLARME	FONTENAY TRESIGNY
TRANO	JEAN	LYC LEONARD DE VINCI	MELUN
TYBIN	CECILE	CLG DES REMPARTS	ROZAY EN BRIE
VALLET	VALERIE	CLG BLANCHE DE CASTILLE	LA CHAPELLE LA REINE
VALQUIN	MARIE-LINE	CLG HENRI-ROL-TANGUY	CHAMPIGNY SUR MARNE
VAN RENTERGHEM	CAROLE	CLG FRANCINE FROMOND	FRESNES
VANDARD	ANNE	CLG IRENE ET FREDERIC JOLIOT CURIE	PANTIN
VAUDECRANNE	CHRISTOPHE	CLG RENE GOSCINNY	VAIRES SUR MARNE
VECTEN	EVELYNE	CLG FERNAND GREGH	CHAMPAGNE SUR SEINE
VERGER	CHRISTINE	LYC GALILEE	COMBS LA VILLE
VICARD	CONSTANT	CLG ARMAND LANOUX	CHAMPS SUR MARNE
VINCENT	BERNARD	LYC CONDORCET	SAINT MAUR DES FOSSES
VINESSE	HELENE	CLG HENRI MATISSE	CHOISY LE ROI
VIRBEL-FLEISCHMAN	AGNES	LYC SAMUEL BECKETT	LA FERTE SOUS JOUARRE
VOLPOET	SEBASTIEN	LYC FERNAND LEGER	IVRY SUR SEINE
WALLET	NATHALIE	CLG PAUL VAILLANT- COUTURIER	CHAMPIGNY SUR MARNE
WIART	CORINNE	LYC RENE DESCARTES	CHAMPS SUR MARNE
YACOUB	SAID	LYC JEAN RENOIR	BONDY
YAMAJAKO	FRANCK	CLG HENRI IV	MEAUX
YOUSFI CHERIF- ZAHAR	DJAMILA	CLG FRANCOIS RABELAIS	SAINT MAUR DES FOSSES
ZAVERSNIK	MARIAN	CLG LE PARC	AULNAY SOUS BOIS

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-030

Arrêté du 21 février 2018 portant subdélégation de
signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de
l'académie de Créteil, en
matière d'ordonnancement secondaire

**Arrêté du 21 février 2018 portant subdélégation de signature
à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en
matière d'ordonnancement secondaire ;**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- VU** le code des marchés publics ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article D222-20 ;
- VU** la loi n°68-1250 du 31 décembre 1968 modifiée relative à la prescription des créances de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ;
- VU** la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée, portant création et organisation des régions ;
- VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 34 ;
- VU** le décret n°98-81 du 11 février 1998 modifié ;
- VU** le décret n°99-89 du 8 février 1999 pris pour l'application de l'article 3 du décret n°98-81 du 11 février 1998 ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2005 modifié, relatif au contrôle financier des programmes et des services du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- VU** l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

- VU** l'arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France n°2018-02-19-004 du 19 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière d'ordonnancement secondaire ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral n°2018-02-19-004 du 19 février 2018.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
-
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
-
- **Monsieur Julien MOISSETTE**, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 août 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT

Rectorat de l'académie de Créteil

IDF-2018-02-21-029

Arrêté du 21 février 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative

Arrêté du 21 février 2018 portant subdélégation de signature à madame Sylvie THIRARD, secrétaire générale de l'académie de Créteil, en matière administrative

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2131-6 ;
- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 421-14 ;
- VU** le code des juridictions financières ;
- VU** le décret n°85-924 du 30 août 1985 modifié relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;
- VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;
- VU** le décret du 14 juin 2017 portant nomination de monsieur Michel CADOT préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris ;
- VU** le décret du 14 février 2018 nommant monsieur Daniel AUVERLOT recteur de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté du préfet de région d'Ile-de-France n°2018-02-19-003 du 19 février 2018 portant délégation de signature à monsieur Daniel AUVERLOT, recteur de l'académie de Créteil, en matière administrative ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 avril 2017 nommant madame Sylvie THIRARD dans l'emploi de secrétaire général de l'académie de Créteil ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 19 mars 2013 portant nomination et détachement de madame Florence HOUSSET, conseillère d'administration scolaire et universitaire, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, adjointe au secrétaire général, directrice des établissements et de la performance du rectorat de l'académie de Créteil à compter du 20 février 2013 ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 29 août 2016 portant nomination et détachement de madame Sophie JULIEN, ingénieure de recherche hors classe, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, secrétaire générale d'académie adjointe en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques au rectorat de l'académie de Créteil à compter du 1^{er} septembre 2016 ;

- VU** l'arrêté ministériel en date du 3 janvier 2017 nommant monsieur Jean-Baptiste MOUTON, administrateur civil, adjoint au secrétaire général d'académie en charge de la stratégie, de la performance et des études ;
- VU** l'arrêté ministériel en date du 20 juillet 2017 portant nomination de monsieur Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'adjoint à la secrétaire générale de l'académie de Créteil, directeur des ressources humaines à compter du 21 août 2017;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Subdélégation de signature est donnée à **madame Sylvie THIRARD**, secrétaire générale de l'académie de Créteil, à l'effet de signer les actes mentionnés sur l'arrêté préfectoral 2018-02-19-003 du 19 février 2018.

ARTICLE 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie THIRARD, la subdélégation de signature sera exercée par :

- **Monsieur Julien MOISSETTE**, secrétaire général adjoint, directeur des ressources humaines ;
- **Madame Florence HOUSSET**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge des établissements scolaires et de l'enseignement supérieur ;
- **Madame Sophie JULIEN**, secrétaire générale adjointe, directrice en charge de la modernisation, de l'immobilier et de l'organisation des services académiques ;
- **Monsieur Jean-Baptiste MOUTON**, secrétaire général adjoint, directeur en charge de la stratégie, de la performance et des études.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté rectoral du 22 août 2017.

ARTICLE 4 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France

Fait à Créteil, le 21 février 2018

Le recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT